



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Étude sur le potentiel de promotion de chaînes de valeur
régionales en Afrique du Nord : focus sur le secteur
des industries pharmaceutiques**

(décembre 2021)



A.21-01345

Les dénominations employées, y compris les noms géographiques, et la présentation des données qui figurent dans la présente publication, notamment les citations, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position, ni aucune reconnaissance ou acceptation officielle quant aux noms et au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Table des matières

Liste des graphiques	iii
Liste des encadrés	iv
Liste des tableaux.....	iv
I. Introduction	1
II. Cartographie du secteur des industries pharmaceutiques dans les pays de l’Afrique du Nord	2
II.1. Échanges globaux de produits pharmaceutiques	2
II.1.1. Exportations du secteur	2
II.1.2. Importations du secteur	12
II.1.3. Solde de la balance commerciale des produits pharmaceutiques	18
II.2. Profils de compétitivité	19
II.2.1. Echanges de la région de l’Afrique du Nord dans le secteur pharmaceutique ...	19
II.2.2. Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par les pays de l’Afrique du Nord	20
II.3. Échanges intrarégionaux du secteur pharmaceutique	24
II.3.1. Contribution de chaque pays au commerce intrarégional de	26
produits pharmaceutiques	26
II.3.2. Produits pharmaceutiques échangés au niveau régional.....	27
III. Analyse des pistes ouvertes de construction d’une chaîne de valeur régionale	28
III.1. Destinations des exportations et origines des importations intrarégionales	28
III.2. Identification des produits échangés entre les pays de l’Afrique du Nord	31
III.3. Prérequis et stratégies futures de développement d’une chaîne de valeur régionale	37
III.3.1. Potentiel de la chaîne de valeur régionale face aux ruptures de la chaîne d’approvisionnement pharmaceutique mondiale	40
III.3.2. Au-delà du potentiel d’échanges intrarégionaux, des prérequis de transformation structurelle pour une chaîne de valeur régionale solide et innovante	40
III.4. Quel potentiel d’intégration régionale de l’Accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine	41
IV. Conclusion et recommandations	44
Références	47

Liste des graphiques

Graphique 1 Évolution des exportations de produits pharmaceutiques (en milliers de dollars) .3	3
Graphique 2 Parts des produits pharmaceutiques dans les exportations totales en 2008 et en 2019 pour les pays de l’Afrique du Nord et les pays comparateurs3	3
Graphique 3 Comparaison de la part des produits pharmaceutiques dans les exportations totales des pays de l’Afrique du Nord et du poids de cette industrie dans les échanges mondiaux entre 2008 et 20194	4
Graphique 4 Parts des exportations de produits pharmaceutiques par destination en 2008 et en 2019.....5	5
Graphique 5 Produits exportés dans l’industrie pharmaceutique (4 chiffres, période la plus récente*, en % du total du secteur)7	7
Graphique 6 Évolution des produits exportés dans l’industrie pharmaceutique ces 10 dernières années (4 chiffres, en milliers de dollars)9	9
Graphique 7 Comparaison de la structure d’exportation de l’industrie pharmaceutique des pays de l’Afrique du Nord et de celle des échanges pharmaceutiques mondiaux (4 chiffres) .10	10
Graphique 8 Évolution des importations de produits pharmaceutiques (en milliers de dollars) 13	13
Graphique 9 Parts des produits pharmaceutiques dans les importations totales en 2008 et en 2019 pour les pays de l’Afrique du Nord et les pays comparateurs 14	14
Graphique 10 Parts des importations de produits pharmaceutiques par origine en 2008 et en 2019..... 15	15
Graphique 11 Produits importés dans l’industrie pharmaceutique (4 chiffres, période la plus récente*, en % du total du secteur) 17	17
Graphique 12 Solde de la balance commerciale des produits pharmaceutiques de chacun des pays de l’Afrique du Nord de 2008 à 2019, en milliers de dollars 19	19
Graphique 13 Échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques dans le total des échanges du secteur des pays de l’Afrique du Nord (moyenne des trois années les plus récentes 2016-2017-2018)24	24
Graphique 14 Échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques dans le total des exportations du secteur des pays de l’Afrique du Nord25	25
Graphique 15 Échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques dans le total des importations du secteur des pays de l’Afrique du Nord.....25	25

Graphique 16 Évolution des échanges de produits pharmaceutiques intrarégionaux et avec le reste du monde (en milliers de dollars)	26
Graphique 17 Contribution de chaque pays dans les échanges intrarégionaux (en %)	27
Graphique 18 Produits pharmaceutiques échangés entre les pays de l’Afrique du Nord	28
Graphique 19 Destinations des exportations intrarégionales.....	29
Graphique 20 Origines des importations intrarégionales	30

Liste des encadrés

Encadré 1 Pourquoi la proposition déposée par l’Afrique du Sud et l’Inde de suspendre temporairement les droits de propriété intellectuelle devrait-elle être soutenue dans le contexte de la lutte contre le COVID ?.....	39
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1 Décomposition en sous-produits des médicaments conditionnés pour la vente au détail exportés par les pays de l’Afrique du Nord	11
Tableau 2 Décomposition en sous-produits des médicaments conditionnés pour la vente au détail importés par les pays de l’Afrique du Nord.....	18
Tableau 3 Exportations et importations totales des pays de l’Afrique du Nord (comparaison 2010 et 2018*, en milliers de dollars)	20
Tableau 4 Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par l’Algérie.....	21
Tableau 5 Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par l’Égypte	22
Tableau 6 Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par le Maroc	22
Tableau 7 Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par la Tunisie	23
Tableau 8 Suivi des produits exportés par l’Algérie	32
Tableau 9 Suivi des produits exportés par l’Égypte	33
Tableau 10 : Suivi des produits exportés par le Maroc	34
Tableau 11 Suivi des produits exportés par la Tunisie	35
Tableau 12 Comparateur régional des indices d’innovation	41

I. Introduction

La montée en gamme des chaînes de valeur mondiales (CVM) est largement impulsée par le développement de chaînes de valeur régionales (CVR) dont la construction est un pilier de promotion de l'intégration régionale. Outre la non-exploitation d'atouts naturels d'intégration dans la région de l'Afrique du Nord, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'halieutique et de la pêche, de l'énergie et de la chimie (gaz naturel, pétrole brut, produits minéraux, phosphates, etc.), de l'industrie mécanique et des composants électriques, la crise pandémique de COVID-19 a montré que grâce à sa capacité de résilience, le secteur des industries pharmaceutiques figure parmi les nouvelles tendances sectorielles qui pourraient émerger après la pandémie, avec en plus un réel potentiel d'intégration capable de faire jouer les complémentarités économiques existantes dans la région. Face aux ruptures enregistrées dans les CVM en raison de la crise, la mise en place de nouvelles stratégies de développement d'une industrie pharmaceutique innovante et solide dans la région sera d'autant plus opportune après la crise de COVID face à de probables relocalisations de certains segments de production, des reconfigurations des chaînes de valeur de la part des multinationales, des raccourcissements des circuits de distribution, et ce, dans une tendance à la régionalisation des sources d'approvisionnement.

Ce secteur émergent présente un potentiel d'avantages comparatifs révélés qui pourrait être un réel accélérateur d'intégration économique (complémentarité du commerce, spécialisation, contenu technologique, sophistication des exportations, niveaux de complexité, etc.), et surtout de montée en gamme dans les CVM ou de construction de CVR, alors même que la région, déjà bien positionnée dans le secteur des médicaments et de la pharmacie, a clairement, en ce contexte, l'occasion de développer ce secteur après la COVID, en mettant en œuvre des stratégies qui répondent à ses difficultés structurelles par le renforcement des dépenses de santé et des investissements dans le secteur de la santé et l'innovation industrielle.

En outre, les voies ouvertes de construction d'une chaîne de valeur régionale sont d'autant plus opportunes que le marché des médicaments dans les pays de la région demeure alimenté par la production locale, essentiellement composée de médicaments génériques, alors que le développement des filières de production des médicaments princeps, plus complexes, demeure tributaire de nouvelles capacités de recherche-développement.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude dont l'objectif est de présenter une cartographie de l'industrie pharmaceutique dans la région de l'Afrique du Nord et d'analyser le potentiel de développement d'une chaîne de valeur régionale dans ce secteur.

L'étude comporte deux chapitres. Le premier est consacré à l'analyse du secteur des industries pharmaceutiques dans les pays de l'Afrique du Nord, à travers l'évolution des échanges mondiaux et des échanges intrarégionaux, afin de cibler les profils de compétitivité des produits et de recenser les filières à potentiel d'intégration régionale. Le deuxième chapitre, qui cherche à déterminer des pistes de construction d'une chaîne de valeur régionale dans le secteur des industries pharmaceutiques, met en perspective les échanges intrarégionaux des pays de l'Afrique du Nord et leurs échanges avec le reste du monde. Y sont également traitées, les voies possibles d'accélération du processus d'intégration régionale dans le contexte actuel. La lutte mondiale contre la COVID, le souci des entreprises donneurs d'ordre de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans le secteur de la santé, et la mise en place récente de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), représentent, en effet, des opportunités de développer des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord.

II. Cartographie du secteur des industries pharmaceutiques dans les pays de l'Afrique du Nord

La présente cartographie a pour objectif d'analyser les exportations et les importations globales¹ de produits pharmaceutiques des pays de l'Afrique du Nord, et de faire le point sur les échanges intrarégionaux de ce secteur.

II.1. Échanges globaux de produits pharmaceutiques

II.1.1. Exportations du secteur

a. Montant et évolution des exportations

Dans le secteur pharmaceutique, la Libye, la Mauritanie et le Soudan exportent des montants très faibles, et on ne dispose de données que pour très peu d'années². Le graphique sur l'évolution du montant des exportations (graphique 1) ne fait donc apparaître que l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Pour ces quatre pays, le montant des exportations de produits pharmaceutiques a augmenté ces 10 dernières années. L'Égypte est le pays qui exporte le plus dans ce secteur : le montant exporté est passé de près de 170 millions de dollars en 2008 à presque 272 millions de dollars en 2019, avec un pic de 252,6 millions en 2014. Les exportations pharmaceutiques du Maroc étaient d'environ 59 millions de dollars en 2008 et de 117 millions en 2019, celles de la Tunisie de 30,5 millions en 2008 et de 75,7 millions en 2019. Pour l'Algérie, elles étaient très faibles (1,7 million en 2008 et 5,2 millions en 2017), mais comme pour la Tunisie, lorsque l'on compare les années 2008 et 2019, le montant de produits pharmaceutiques exportés a été multiplié par 3, contre 2 pour le Maroc et 1,6 pour l'Égypte.

De plus, la part du secteur pharmaceutique dans les exportations totales s'est également accrue pour chacun des pays (graphique 2). La part des produits pharmaceutiques dans les exportations est de 0,9 % pour l'Égypte, ce qui est plus élevé que pour les pays à revenu comparable (0,66 %), mais beaucoup plus faible que pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (5,14 %) et pour l'Inde (5 %). La Tunisie (avec 0,51 %) et le Maroc (0,4 %) sont légèrement au-dessus de la Chine (0,37 %). Pour le Soudan et l'Algérie, cette part est particulièrement faible (respectivement 0,03 % et 0,01 %).

Si l'on considère l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord, la part de l'industrie pharmaceutique dans leurs exportations totales est de 0,60 %, ce qui les rapproche du groupe de pays à revenu faible et intermédiaire (qui est, rappelons-le de 0,66 %), mais reste très en dessous de la part de cette industrie dans les échanges mondiaux (3,3 %) (graphique 3). Il serait

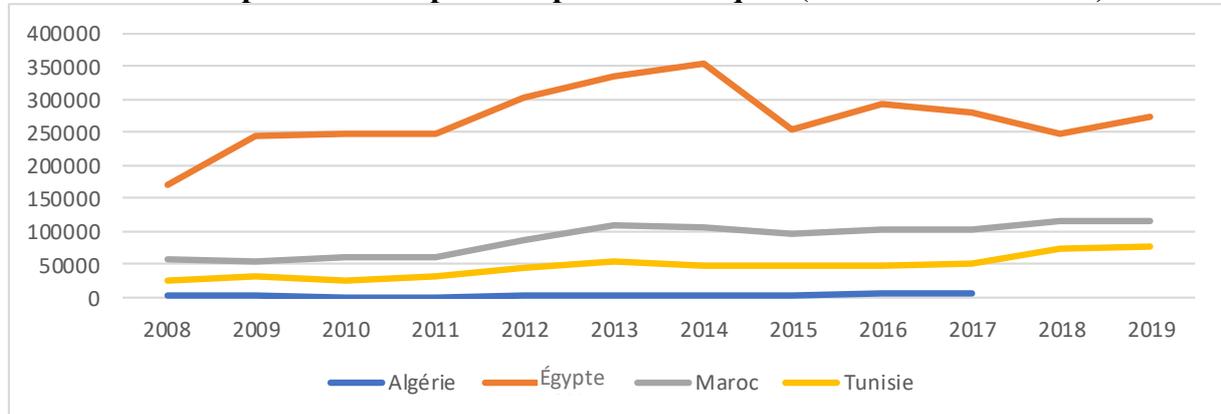
¹ Cette analyse des échanges s'appuie sur les données officielles collectées par la CNUCED. Il ne nous est pas possible de prendre en compte les échanges informels de produits pharmaceutiques qui peuvent s'opérer entre les pays, notamment à l'intérieur de la région. Hormis des estimations portant sur de possibles flux informels bilatéraux entre quelques pays, on ne dispose réellement pas de données sur ce type d'échange.

² Les années renseignées pour les exportations de produits pharmaceutiques dans COMTRADE, sont 2016 et 2017 pour la Libye, 2010, 2016, 2018 et 2019 pour la Mauritanie et de 2014 à 2018 pour le Soudan. Pour donner un ordre de grandeur des montants exportés, précisons que les exportations pharmaceutiques représentent 0,07 % des exportations algériennes (pays qui exporte le moins parmi les quatre autres pays de l'Afrique du Nord), celles de la Mauritanie 0,7 % et celle du Soudan 20 %. La reconstitution de ces exportations à partir des importations de l'ensemble des autres pays (données miroir) confirme ces très faibles montants.

par conséquent raisonnable de supposer que, par un effet de rattrapage, les pays de l'Afrique du Nord puissent augmenter encore leurs exportations de produits pharmaceutiques.

Graphique 1

Évolution des exportations de produits pharmaceutiques (en milliers de dollars)

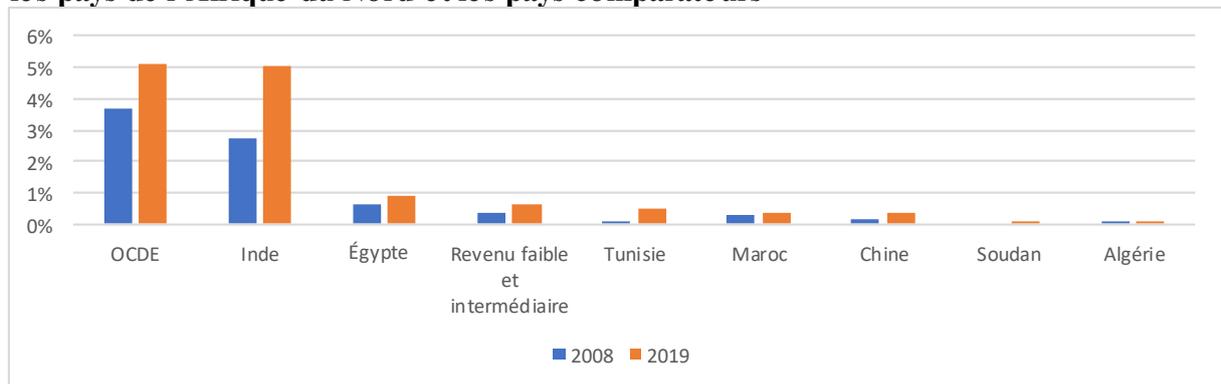


Source : COMTRADE (Base de données statistiques sur le commerce des marchandises) — CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

(*) Pour l'Algérie, les données sur les exportations de produits pharmaceutiques ne sont disponibles que jusqu'en 2017.

Graphique 2

Parts des produits pharmaceutiques dans les exportations totales en 2008 et en 2019 pour les pays de l'Afrique du Nord et les pays comparateurs

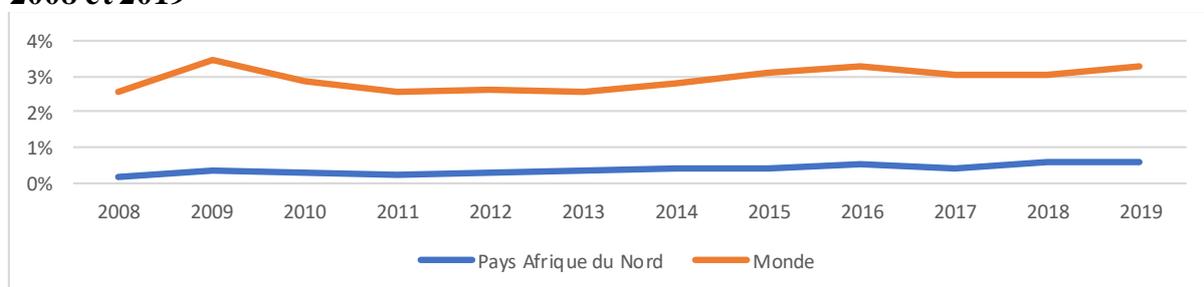


Source : COMTRADE — CNUCED.

(*) Pour l'Algérie, la dernière année pour laquelle on dispose de données est 2017 et pour le Soudan, 2018.

Graphique 3

Comparaison de la part des produits pharmaceutiques dans les exportations totales des pays de l'Afrique du Nord et du poids de cette industrie dans les échanges mondiaux entre 2008 et 2019



Source : COMTRADE — CNUCED.

b. Principales destinations des exportations du secteur

Le graphique 4 montre, pour chacun des pays, la part des exportations de produits pharmaceutiques par grande destination, à savoir l'Union européenne (UE), les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie), les autres pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et le reste du monde. Ces parts par destination ont été calculées en 2008 et en 2019 (2017 pour l'Algérie). Le premier constat montre les évolutions suivantes :

- En 10 ans, la part des exportations de produits pharmaceutiques destinées à l'UE a beaucoup augmenté, sauf pour l'Égypte ;
- La part des exportations destinées aux pays méditerranéens de l'Afrique du Nord est restée stable pour l'Algérie et l'Égypte, mais a beaucoup diminué pour le Maroc et la Tunisie ;
- La part des exportations vers les autres pays de la région MENA a baissé pour l'Algérie, est restée stable pour l'Égypte et a augmenté pour le Maroc et la Tunisie ;
- Enfin, la part des exportations destinées au reste du monde est demeurée à peu près stable pour l'Algérie, l'Égypte et le Maroc, et a un peu reculé pour la Tunisie.

Le second constat fait apparaître la situation actuelle :

- L'Algérie exporte ses produits pharmaceutiques essentiellement vers l'UE (58 %), le reste du monde (20 %), les pays de la région MENA hors pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (17 %) et les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (5 %).
- Les produits pharmaceutiques exportés par l'Égypte vont pour moitié vers les pays de la région MENA (autres que les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord), le reste du monde (29 %), l'UE (14 %) et les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (7 %).
- Le principal marché des exportations marocaines de produits pharmaceutiques est l'UE (68 %), suivie du reste du monde (19 %), des pays de la région MENA hors

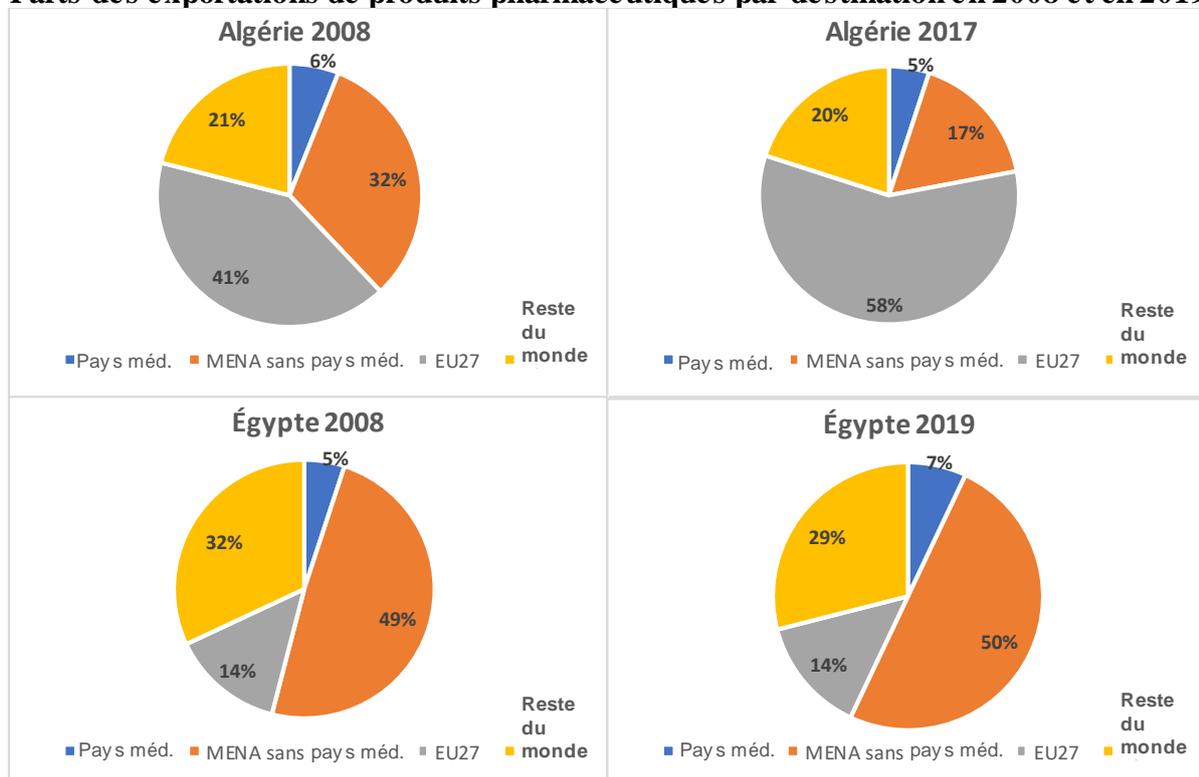
pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (10 %) et des pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (3 %).

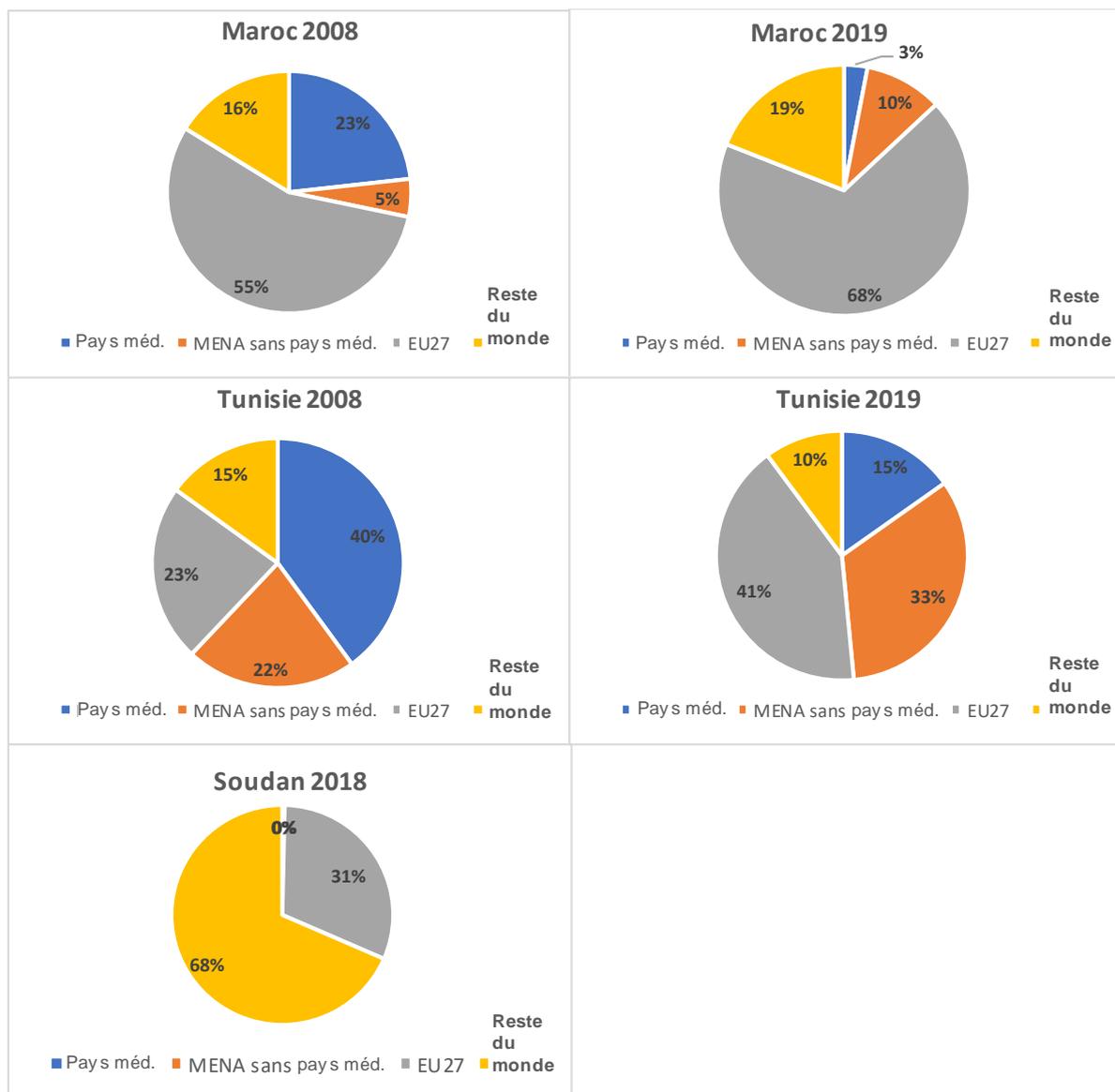
- L'industrie pharmaceutique de la Tunisie exporte vers l'UE (41 %), les pays de la région MENA hors pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (33 %), les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord (15 %) et le reste du monde (10 %).
- Même si le niveau des exportations est très faible, précisons que les produits pharmaceutiques fabriqués au Soudan sont vendus dans le reste du monde (68 %) et l'UE (31 %). Il n'y a pas d'exportations vers les pays de la région MENA (pays d'Afrique du Nord compris).

Au total, on note que pour les exportations algériennes et surtout marocaines de produits pharmaceutiques, l'UE est le principal marché de destination. Un point intéressant, en effet, est que si l'on considère l'ensemble de la région MENA, celle-ci reçoit au total 57 % des exportations égyptiennes du secteur et 48 % des exportations tunisiennes. La région MENA est donc le principal marché de destination pour les exportations égyptiennes et tunisiennes de produits pharmaceutiques, ce qui n'est pas du tout le cas de l'Algérie (la part destinée vers la région MENA est de 22 %) et encore moins du Maroc, qui n'exporte qu'un total de 13 % vers la région MENA, et du Soudan (0 % vers la région MENA).

Graphique 4

Parts des exportations de produits pharmaceutiques par destination en 2008 et en 2019





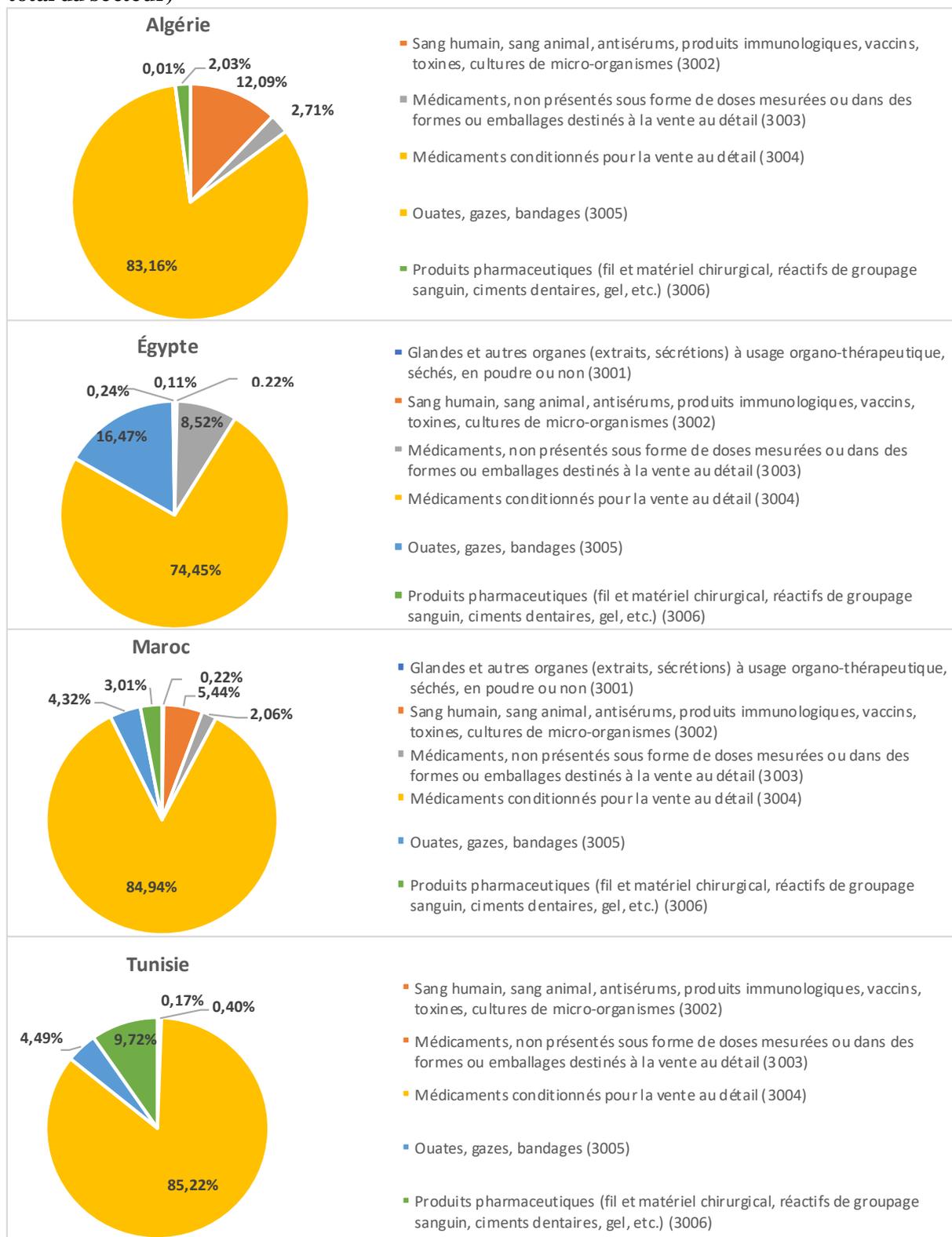
Source : COMTRADE — CNUCED

c. Les principaux produits pharmaceutiques exportés

Le graphique 5 montre que les quatre principaux pays exportateurs de l'Afrique du Nord exportent pour l'essentiel des « médicaments conditionnés pour la vente au détail » (3004 dans la classification HS à 4 chiffres). Cette famille de produits représente 85 % des exportations de l'industrie pharmaceutique de la Tunisie et du Maroc, 83 % de celles de l'Algérie et 75 % de celles de l'Égypte. Viennent ensuite, pour l'Algérie, les produits « sang humain, sang animal, antisérums, produits immunologiques, vaccins, toxines, cultures de micro-organismes » (3002) (12 %), les produits « ouates, gazes, bandages » (3005) (16,5 %), pour l'Égypte, les « médicaments, non présentés sous forme de doses mesurées ou dans des formes ou emballages destinés à la vente au détail » (3003) (8,5 %), pour le Maroc, les produits « sang humain, sang animal, antisérums, produits immunologiques, vaccins, toxines, cultures de micro-organismes » (3002) (5,5 %) et « ouates, gazes, bandages » (3005) (4,3 %) et pour la Tunisie, les « autres produits pharmaceutiques (fil et matériel chirurgical, réactifs de groupage sanguin, ciments dentaires, gel, etc.) » (3006) (9,7 %) et « ouates, gazes, bandages » (3005) (4,3 %).

Graphique 5

Produits exportés dans l'industrie pharmaceutique (4 chiffres, période la plus récente*, en % du total du secteur)



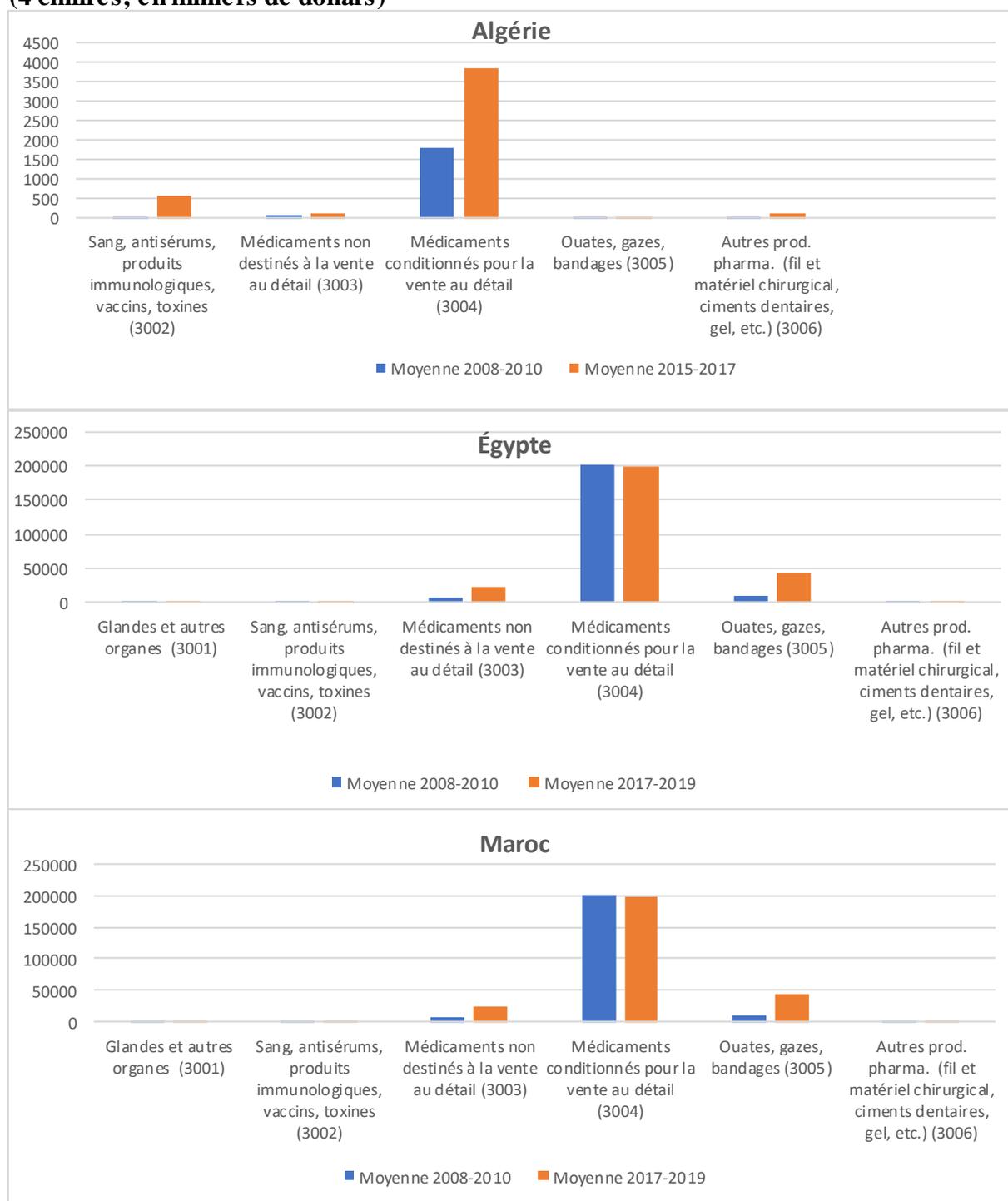
Source : COMTRADE — CNUCED

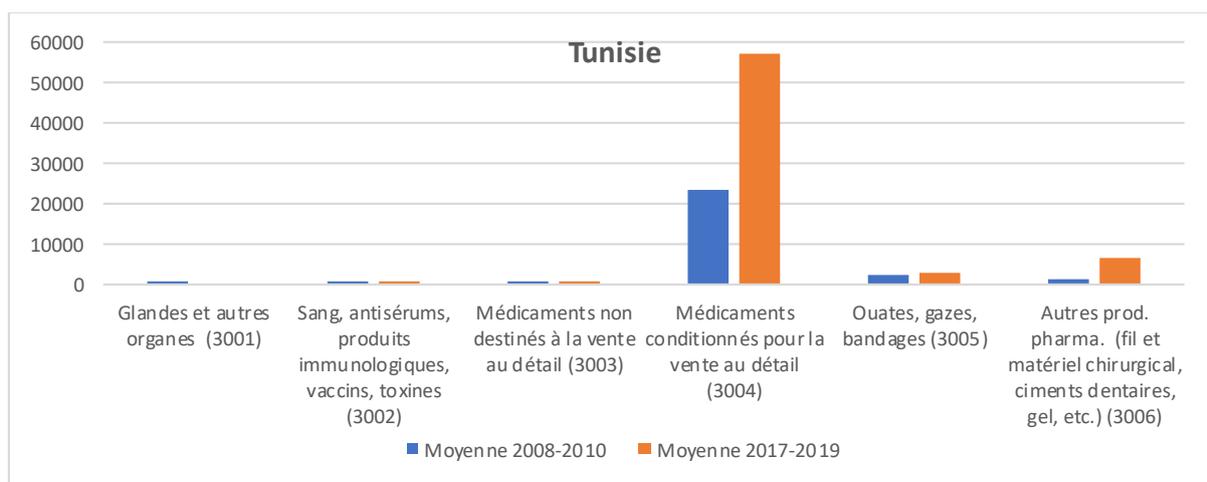
(*) Moyenne des trois dernières années (2017-2018-2019 pour tous les pays et 2015-2016-2017 pour l'Algérie).

La composition des produits exportés dans l'industrie pharmaceutique a peu changé dans ces pays de l'Afrique du Nord ces 10 dernières années (graphique 6). L'augmentation du volume exporté dans cette industrie provient principalement des médicaments conditionnés pour la vente au détail (3004) dans le cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. En Égypte, le volume exporté dans cette famille de produits est resté constant. Pour ce pays, ce sont les exportations de produits « ouates, gazes, bandages » (3005) et les médicaments non destinés à la vente au détail (3003) qui ont augmenté ces 10 dernières années. On peut aussi constater que sur la même période, ont également progressé le volume exporté des produits « sang humain, sang animal, antisérums, produits immunologiques, vaccins, toxines, cultures de micro-organismes » (3002) pour l'Algérie, le volume exporté de « ouates, gazes et bandages » (3005) et de « médicaments non conditionnés pour la vente au détail » (3003) pour le Maroc, et le montant exporté des autres produits pharmaceutiques « fils et matériel chirurgicaux, réactifs de groupage sanguin, les ciments dentaires, les gels, etc. » (3006) pour la Tunisie.

Graphique 6

Évolution des produits exportés dans l'industrie pharmaceutique ces 10 dernières années (4 chiffres, en milliers de dollars)



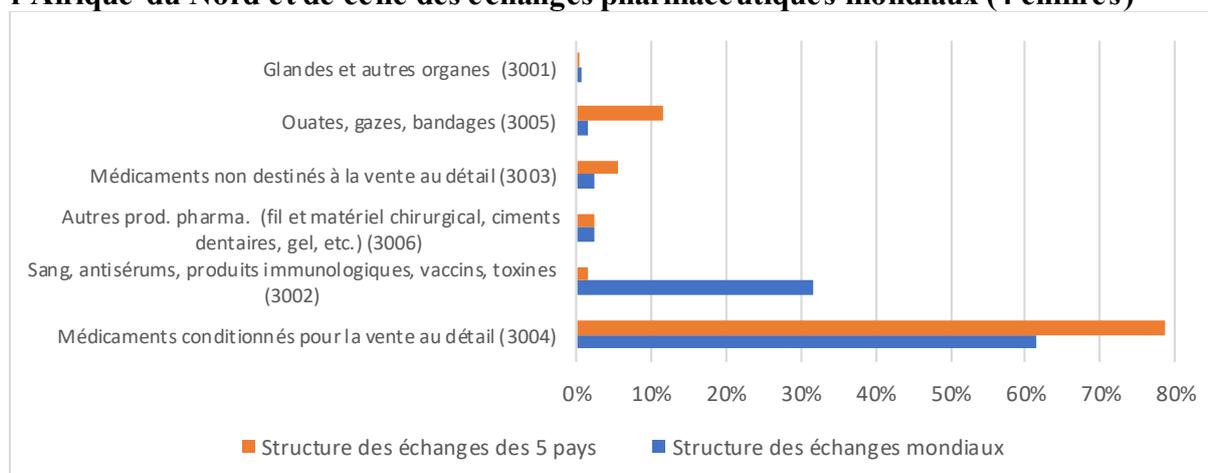


Source : COMTRADE — CNUCED

La mise en perspective de la structure des exportations des pays de l'Afrique du Nord avec celle des échanges mondiaux de l'industrie pharmaceutique (graphique 7) montre essentiellement une surreprésentation, pour les pays de l'Afrique du Nord, des « médicaments conditionnés pour la vente au détail » (3004) (presque 79 % contre 61,5 %) et une sous-représentation de la famille de produits « sang, antisérums, produits immunologiques, vaccins, toxine » (3002) (1,6 % pour l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord contre 31,6 % dans les échanges mondiaux). On peut également noter un écart assez significatif concernant les « ouates, gazes et bandages » puisqu'ils représentent 11,5 % dans les pays de l'Afrique du Nord contre 1,4 % dans les échanges internationaux.

Graphique 7

Comparaison de la structure d'exportation de l'industrie pharmaceutique des pays de l'Afrique du Nord et de celle des échanges pharmaceutiques mondiaux (4 chiffres)



Source : COMTRADE – CNUCED

(*) Ces structures ont été calculées à partir de la moyenne des montants exportés sur la période 2017-2018-2019.

La décomposition en sous-produits des médicaments conditionnés pour la vente au détail exportés par les pays de l'Afrique du Nord (tableau 1) montre que ces médicaments ne contiennent quasiment ni pénicilline, ni insuline, ni hormones corticostéroïdes. L'Algérie et le Maroc exportent en revanche d'autres antibiotiques, qui peuvent faire partie par exemple des tétracyclines, des céphalosporines, des bacitracines, des vancomycines, etc. (presque 10 % des

médicaments exportés par l'Algérie et 6,5 % de ceux exportés par le Maroc). La Tunisie exporte des médicaments hormonaux de type épinéphrines, œstrogènes, progestatifs, etc. (27 % du total des médicaments exportés) et des médicaments contenant des alcaloïdes (7 %). On constate par ailleurs que pour ces pays de l'Afrique du Nord, la majeure partie des médicaments conditionnés pour la vente au détail qui sont exportés, relève de la catégorie « Autres » (300490), laquelle rassemble des produits aussi divers que les analgésiques, les antidépresseurs, les antihypertensifs, les antihistaminiques, les anesthésiques, les diurétiques, les préparations ophtalmologiques, les préparations dermatologiques, les solutions de dextrose et de lévulose, les extraits de foie, etc.

Tableau 1

Décomposition en sous-produits des médicaments conditionnés pour la vente au détail exportés par les pays de l'Afrique du Nord

Médicaments conditionnés pour la vente au détail	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie
Contenant des pénicillines ou leurs dérivés (300410)	0,60 %	0,28 %	1,20 %	0,00 %
Contenant d'autres antibiotiques (300420)	9,87 %	0,19 %	6,47 %	1,81 %
Contenant de l'insuline (300431)	0,00 %	0,04 %	0,35 %	0,00 %
Contenant des hormones corticostéroïdes (300432)	1,23 %	0,00 %	1,51 %	0,00 %
Autres (épinéphrines, œstrogènes, etc.) (300439)	0,70 %	0,05 %	0,11 %	26,98 %
Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés (300440)	0,08 %	0,00 %	0,10 %	6,93 %
Autres médicaments contenant des vitamines (300450)	1,33 %	0,91 %	1,09 %	0,08 %
Autres (analgésiques, antidépresseurs, etc.) (300490)	86,17 %	98,48 %	89,17 %	62,56 %

Source : COMTRADE – CNUCED

(*) Les calculs ont été effectués à partir des flux moyens des trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles.

(**) Produits exportés par pays au niveau le plus désagrégé des données COMTRADE sur le commerce international (6 chiffres), sachant que l'ensemble du secteur pharmaceutique correspond au niveau 2 chiffres (secteur 30 dans la classification HS).

On constate aussi que le nombre de produits exportés par chacun des pays est peu élevé (entre 15 et 20) et que, comme on l'a déjà vu plus haut, ces exportations sont très concentrées. La catégorie « Autres » des « médicaments conditionnés pour la vente au détail » (300490), qui comprend, comme on l'a déjà précisé, une diversité de produits allant des analgésiques, aux antidépresseurs et aux préparations ophtalmologiques, etc., représente 71,66 % des exportations pharmaceutiques de l'Algérie, 73,32 % de celles de l'Égypte, 75,74 % de celles du Maroc et 53,31 % de celles de la Tunisie. Jusqu'à 90 % au moins des exportations de chacun des pays sont couvertes, seulement en ajoutant deux ou trois produits à la catégorie « Autres » des médicaments conditionnés pour la vente au détail. L'Égypte, par exemple, réalise plus de 97 % de ses exportations de produits pharmaceutiques avec seulement trois produits.

Ainsi, en plus des produits qui relèvent de la catégorie « Autres » (300490), les pays de l'Afrique du Nord exportent essentiellement des médicaments pour la vente au détail comprenant des antibiotiques (300420) (8,21 % des exportations de produits pharmaceutiques pour l'Algérie et 5,5 % pour le Maroc), des vaccins pour la médecine humaine (300220) (6,2 % pour l'Algérie), des vaccins pour la médecine vétérinaire (4,43 % pour le Maroc), des pansements adhésifs (300510) (15,85 % pour l'Égypte), des émulsions d'huile de soya ou des solutions de dextrose, etc. (300390) (8,26 % pour l'Égypte), des hormones du type épinéphrines, œstrogènes, etc. (300439) (23 % pour la Tunisie), des boîtes et kits de premiers secours (300650) (9,3 % pour la Tunisie), des médicaments contenant des alcaloïdes (300440) (5,91 % pour la

Tunisie), des ouates, gazes, bandages et autres (300590) (300590) (4,28 % pour le Maroc) et des toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc. (300290) (3,19 % pour l'Algérie). Tous les autres produits pharmaceutiques exportés par les pays de l'Afrique du Nord représentent moins de 3 % de leurs exportations de ce secteur.

II.1.2. Importations du secteur

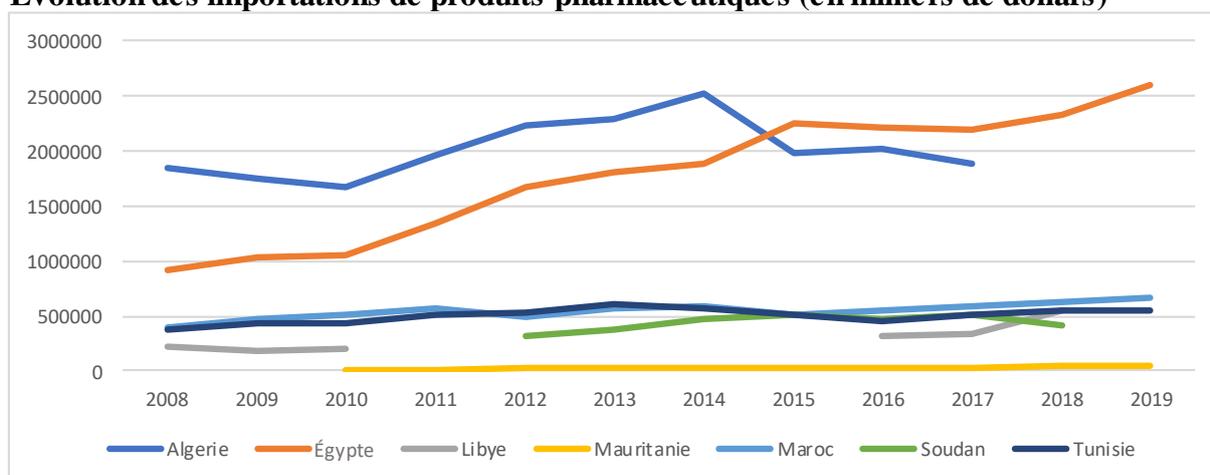
a. Montant et évolution des importations

Les importations de produits pharmaceutiques dans les pays de l'Afrique du Nord, à l'exception de l'Algérie, ont suivi une tendance générale à la hausse ces 10 dernières années (graphique 8). C'est pour l'Égypte que cette augmentation est la plus marquée puisqu'entre 2008 et 2019, le montant des importations a presque triplé, passant de 921 millions de dollars à 2,6 milliards. La Mauritanie et la Libye ont plus que doublé leurs importations, ce que ne montre pas le graphique pour la Mauritanie parce que les montants sont très faibles. En 2010, la Mauritanie a importé 16 millions de dollars de produits pharmaceutiques (soit 57 fois moins que l'Égypte); en 2019, 37 millions de dollars (soit 70 fois moins que l'Égypte). Les importations pharmaceutiques de la Libye étaient, en 2008, de 226,8 millions de dollars. En 2018, leur montant est passé à 542,7 milliards. On peut noter qu'entre 2017 et 2018, on a enregistré un bond de presque 58 %, qui a permis de rattraper le niveau de la Tunisie. Les importations du secteur pharmaceutique du Maroc ont été multipliées par 1,7, passant de 386,6 millions de dollars en 2008 à 671 millions en 2019. Celles de la Tunisie ont suivi quasiment la même tendance, quoiqu'à un rythme légèrement inférieur puisque de 373,7 millions de dollars en 2008, elles ne sont passées qu'à environ 544 millions en 2019. Notons que, pour ce pays, les importations du secteur ont atteint un montant de 603 millions de dollars en 2013, pour redescendre à 460 millions en 2016 et repartir ensuite à la hausse. L'évolution des montants importés par l'Algérie a été encore moins régulière que celle de la Tunisie ces dernières années : alors qu'en 2008, c'est l'Algérie qui importe le montant le plus élevé de produits pharmaceutiques avec 1,7 milliard de dollars, ce montant baisse légèrement jusqu'en 2010, puis augmente de façon assez significative pour atteindre environ 2,5 milliards de dollars en 2014 et diminuer de nouveau. En 2017 (dernière année pour laquelle les données pour l'Algérie sont disponibles), le montant des importations est resté quasiment le même que celui de 2008, soit environ 1,9 milliard de dollars, ce qui place le pays juste derrière l'Égypte. Pour le Soudan, les données ne sont disponibles qu'à partir de 2012. Le montant des importations, qui était alors de 308,5 milliards de dollars, est passé à presque 407 millions de dollars en 2018.

Au total, si l'on prend la moyenne des importations pharmaceutiques sur les trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles, c'est l'Égypte qui importe le plus, suivie de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, du Soudan, de la Libye et de la Mauritanie. La Mauritanie importe entre 10 et 12 fois moins que la Libye et le Soudan et 62 fois moins que l'Égypte. La Libye et le Soudan importent entre 5 et 6 fois moins que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie environ 4 fois moins. En comparaison, le niveau des importations algériennes est relativement proche de celui de l'Égypte.

Graphique 8

Évolution des importations de produits pharmaceutiques (en milliers de dollars)



Source : COMTRADE – CNUCED

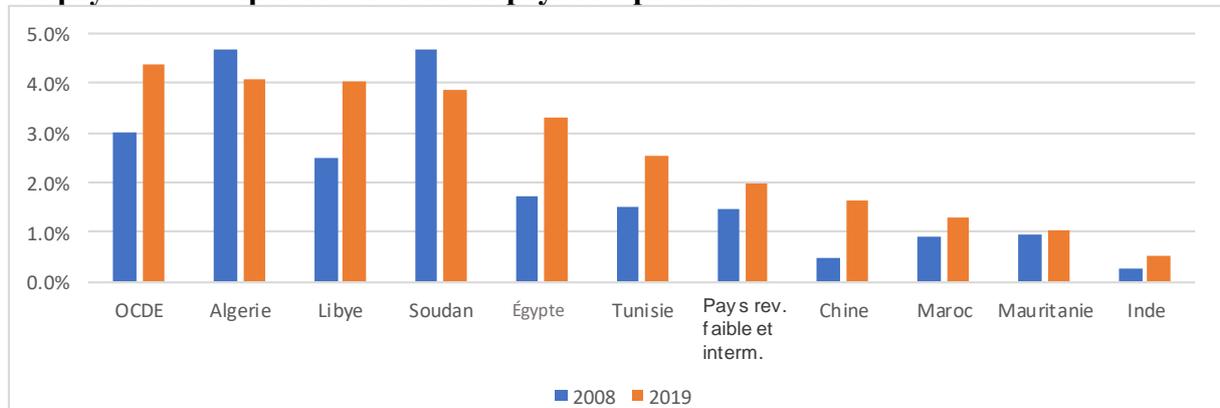
(*) Les données sur les exportations de produits pharmaceutiques sont disponibles pour la Mauritanie à partir de 2010.

(**) Pour l'Algérie, les données sont disponibles jusqu'en 2017.

La part des produits pharmaceutiques dans le total des importations, sur les 10 dernières années, a augmenté pour la Libye, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc ; elle est restée stable pour la Mauritanie et a baissé pour le Soudan et l'Algérie, même si c'est pour ce pays qu'elle reste la plus élevée avec un peu plus de 4,1 %, ce qui est proche de la part moyenne des pays de l'OCDE (4,4 %) (graphique 9). Viennent ensuite la Libye (4 %), le Soudan (3,9 %), l'Égypte (3,3 %), la Tunisie (2,5 %), les deux derniers pays étant au-dessus de la part moyenne des pays à revenu faible et intermédiaire (2 %) et de la Chine (1,6 %). La part du secteur pharmaceutique dans le total des importations est de 1,3 % pour le Maroc et de 1 % pour la Mauritanie, alors qu'elle est de 0,5 % pour l'Inde. On constate que pour les pays de l'Afrique du Nord, les parts de produits pharmaceutiques dans les importations totales sont plus élevées que dans les exportations (on a vu plus haut que ces dernières étaient comprises entre 0,9 % pour l'Égypte et 0,01 % pour l'Algérie). Proportionnellement à leurs échanges, les pays de l'Afrique du Nord importent plus de produits pharmaceutiques qu'ils en exportent. Comme on va le voir plus loin, le constat est le même en valeur.

Graphique 9

Parts des produits pharmaceutiques dans les importations totales en 2008 et en 2019 pour les pays de l'Afrique du Nord et les pays comparateurs



Source : COMTRADE — CNUCED.

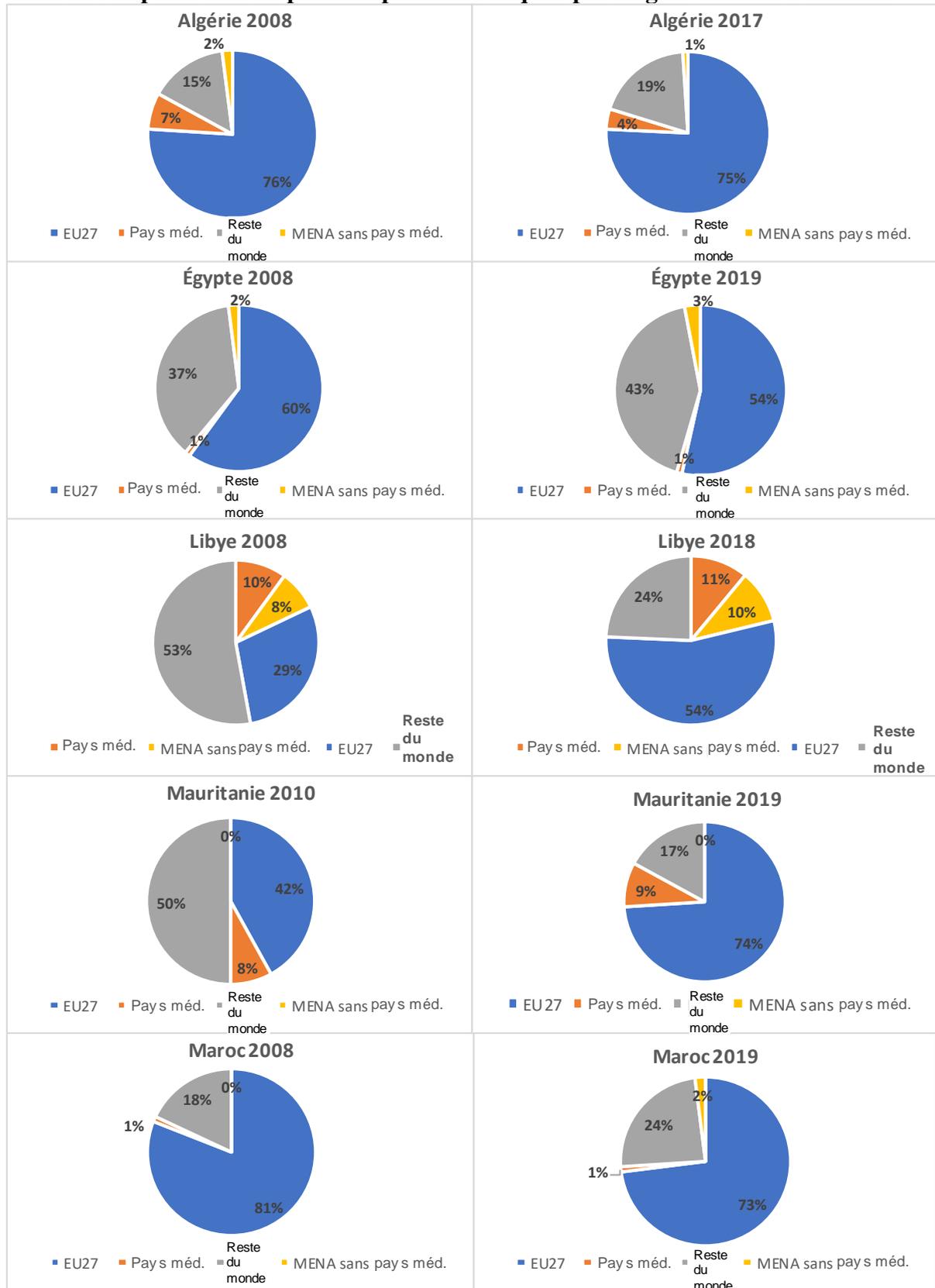
(*) Les dernières années pour lesquelles des données sont disponibles sont 2017 pour l'Algérie et 2018 pour la Libye et le Soudan. Les premières années pour lesquelles des données sont disponibles sont 2010 pour la Mauritanie et 2012 pour le Soudan.

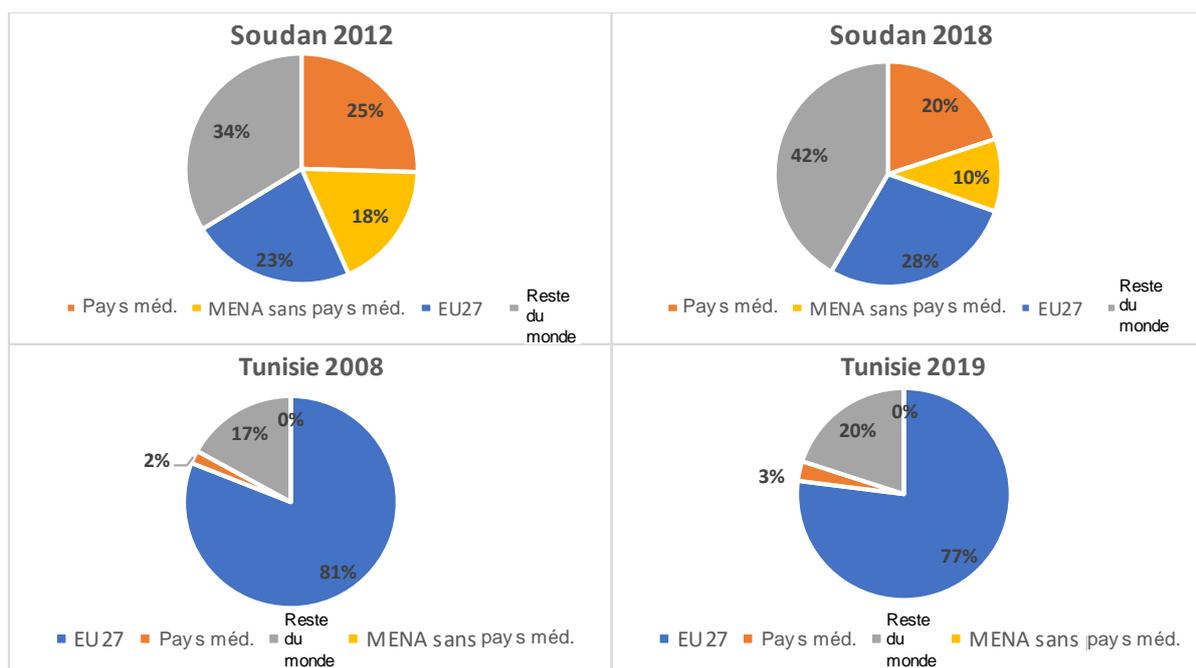
b. Principales origines des importations de produits pharmaceutiques

Les importations de produits pharmaceutiques proviennent essentiellement de l'UE dans des proportions restées peu stables pour l'Algérie (76 % et 75 % en 2008 et 2017) et pour la Tunisie (81 % en 2008 et 77 % en 2019), ou marquées, soit par une légère baisse pour l'Égypte (60 % en 2006 et 54 % en 2019) et le Maroc (81 % en 2008 et 73 % en 2019), soit par une forte augmentation pour la Mauritanie (42 % en 2010 et 74 % en 2019), la Libye (29 % en 2008 et 54 % en 2018) et le Soudan (23 % en 2012 et 28 % en 2018). La part des importations du secteur pharmaceutique en provenance des pays de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) est très faible (11 % pour la Libye, 9 % pour la Mauritanie, 4 % pour l'Algérie, 3 % pour la Tunisie et 1 % pour l'Égypte et le Maroc). C'est pour le Soudan que cette part est la plus élevée (20 %). La part des importations provenant des autres pays de la région MENA est plus faible encore (3 % en Égypte, 2 % au Maroc, 1 % en Algérie et moins de 0,01 % en Mauritanie et en Tunisie). Pour la Libye et le Soudan, cette part est respectivement de 10 %. À l'exception de la Mauritanie et de la Libye, la part des importations de produits pharmaceutiques en provenance du reste du monde a augmenté et représente actuellement 43 % pour l'Égypte, 42 % pour le Soudan, 24 % pour le Maroc, 20 % pour la Tunisie, 19 % pour l'Algérie et 17 % pour la Mauritanie (graphique 10).

Graphique 10

Parts des importations de produits pharmaceutiques par origine en 2008 et en 2019





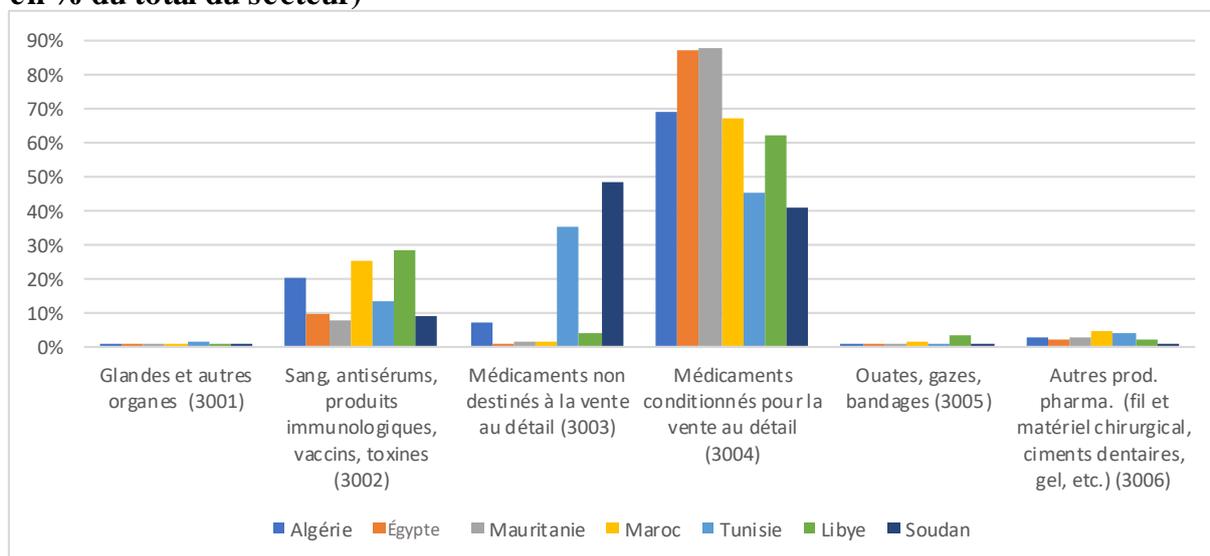
Source : COMTRADE — CNUCED.

c. Principaux produits importés par les pays de l'Afrique du Nord

Les pays de l'Afrique du Nord importent essentiellement la même catégorie de produits que celle qu'ils exportent, à savoir les médicaments conditionnés pour la vente au détail (3004) (graphique 11). Cette famille de produits représente en effet 88 % des importations du secteur pharmaceutique en Mauritanie, 87 % en Égypte, 69 % en Algérie, 67 % au Maroc, 62 % en Libye et 45 % en Tunisie. Seul, le Soudan importe une part plus importante de médicaments non destinés à la vente au détail (3003), représentant 48 % de ses importations de produits pharmaceutiques. Cette catégorie de médicaments est également importée de façon importante par la Tunisie (35 % des importations du secteur). Une autre famille de produits relevant de la catégorie « sang, antisérums, produits immunologiques, vaccins, toxines » (3002) représente une part non négligeable des importations de produits pharmaceutiques, avec plus de 28 % pour la Libye, 25 % pour le Maroc, 20 % pour l'Algérie, presque 14 % pour la Tunisie, un peu moins de 10 % pour l'Égypte, 9,5 % pour le Soudan et 8 % pour la Mauritanie.

Graphique 11

Produits importés dans l'industrie pharmaceutique (4 chiffres, période la plus récente*, en % du total du secteur)



Source : COMTRADE — CNUCED

(*) : Moyenne des trois dernières années (2017-2018-2019) pour l'Égypte, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie, (2016-2017-2018) pour la Libye et le Soudan, et (2015-2016-2017) pour l'Algérie.

La décomposition des médicaments conditionnés pour la vente au détail (3004) qui sont importés, en sous-produits à 6 chiffres (tableau 2), montre beaucoup de similitudes avec la structure des exportations puisque la majeure partie de ces médicaments appartient à la catégorie « Autres » (300490) qui englobe, comme on l'a déjà précisé plus haut, une diversité de produits comme les analgésiques, les antidépresseurs, les antihypertenseurs, les antihistaminiques, les anesthésiques, les diurétiques, les préparations ophtalmologiques, les préparations dermatologiques, les solutions de dextrose et de lévulose, les extraits de foie, etc. Seule l'Algérie importe d'autres sous-produits dont les parts dépassent 10 % du total des importations de médicaments conditionnés pour la vente au détail. Il s'agit de médicaments contenant de l'insuline (17 %) ou des antibiotiques autres que la pénicilline (11,5 %). Juste en dessous de ce seuil de 10 %, on voit que la Libye importe des médicaments contenant d'autres antibiotiques pour environ 9 % et le Maroc, des médicaments contenant des hormones autres que les corticostéroïdes pour un peu moins de 9 %. Pour ces cinq pays qui sont, en Afrique du Nord, les principaux importateurs de médicaments conditionnés pour la vente au détail (3004), aucun autre sous-produit ne dépasse une part de 8 % dans le total des importations de médicaments conditionnés pour la vente au détail.

En ce qui concerne la Mauritanie et le Soudan (que l'on n'a pas fait apparaître dans le tableau 2), les importations de médicaments conditionnés pour la vente au détail relèvent presque entièrement de la catégorie « Autres » (300490), composée notamment d'analgésiques, d'antidépresseurs, etc.

Tableau 2

Décomposition en sous-produits des médicaments conditionnés pour la vente au détail importés par les pays de l'Afrique du Nord

Médicaments conditionnés pour la vente au détail	Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Tunisie
Contenant des pénicillines ou leurs dérivés (300410)	0,49 %	2,62 %	5,44 %	1,60 %	0,03 %
Contenant d'autres antibiotiques (300420)	11,51 %	5,11 %	9,07 %	6,75 %	2,96 %
Contenant de l'insuline (300431)	17,38 %	0,59 %	2,02 %	3,30 %	6,79 %
Contenant des hormones corticostéroïdes ou leurs dérivés (300432)	5,09 %	0,66 %	0,70 %	4,36 %	0,25 %
Autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.) (300439)	7,17 %	0,81 %	5,27 %	8,87 %	3,21 %
Contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés (300440)	0,64 %	3,89 %	1,95 %	1,12 %	0,00 %
Autres médicaments contenant des vitamines (300450)	3,68 %	0,44 %	2,31 %	1,99 %	0,52 %
Autres (analgésiques, antidépresseurs, etc.) (300490)	54,05 %	85,87 %	73,24 %	72,02 %	86,25 %

Source : COMTRADE – CNUCED

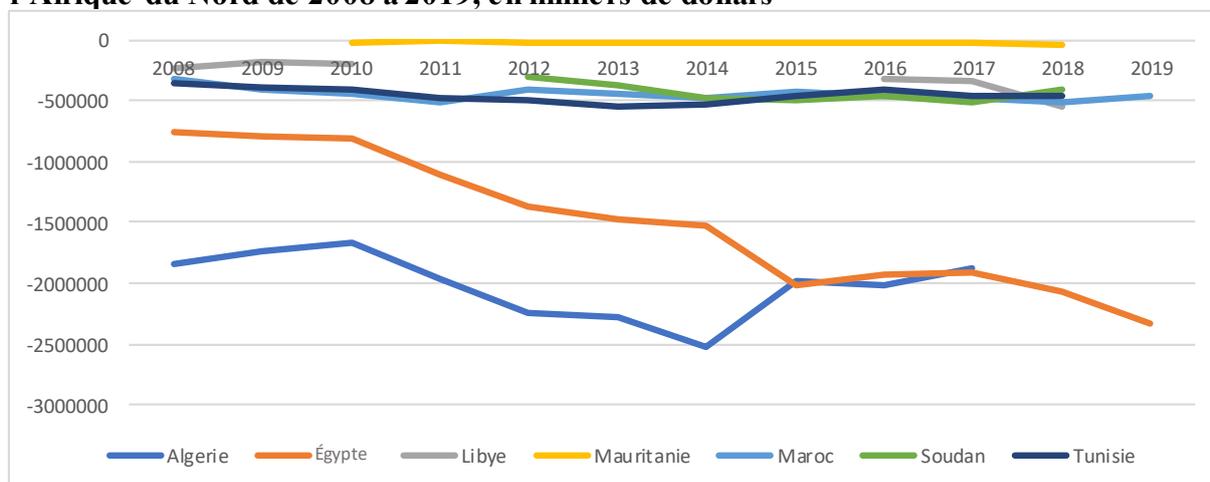
(*) Les calculs ont été effectués à partir des flux moyens des trois dernières années pour lesquelles des données sont disponibles.

II.1.3. Solde de la balance commerciale des produits pharmaceutiques

Les pays de la région ont, sur toute la période, des importations de produits pharmaceutiques supérieures aux exportations. La balance commerciale s'est même dégradée pour tous les pays, en particulier pour l'Égypte, où le déficit est passé d'environ 751 millions de dollars en 2008 à 2,3 milliards en 2019 (graphique 12). Autrement dit, les importations représentaient en 2008 un peu plus de cinq fois les exportations, alors qu'elles en représentent aujourd'hui presque 10 fois plus. Pour l'Algérie et plus encore pour la Libye, la Mauritanie et le Soudan, dont les exportations sont très faibles, le solde de la balance commerciale suit la même tendance que les importations. Ainsi, la balance commerciale des produits pharmaceutiques algérienne s'est détériorée essentiellement entre 2010 et 2014, passant d'environ 1,7 milliard de dollars à 2,5 milliards, pour redescendre à 1,9 milliard en 2017. En Libye, le solde de la balance commerciale est passé de -226 millions de dollars en 2008 à -542,7 millions en 2018. Au Soudan, le déficit se trouve quasiment dans les mêmes proportions que celui de la Libye : il est passé de 308,5 millions de dollars à environ 500 millions depuis 2015 pour reculer légèrement en 2018 (autour de 400 millions de dollars). C'est en Mauritanie que le déficit est le plus faible, non pas parce que le pays exporte, mais parce que ses importations sont inférieures à celles des autres pays de l'Afrique du Nord. Il est passé de 16 millions de dollars en 2010 à 47 millions en 2019. Le solde de la balance commerciale de la Tunisie et du Maroc a suivi quasiment la même tendance ces 10 dernières années, passant respectivement de 350 millions et 330 millions de dollars en 2008 à 468 millions et 509 millions en 2019.

Graphique 12

Solde de la balance commerciale des produits pharmaceutiques de chacun des pays de l'Afrique du Nord de 2008 à 2019, en milliers de dollars



Source : COMTRADE — CNUCED.

(*) Pour la Mauritanie, on a calculé le solde de la balance commerciale en extrapolant les chiffres des exportations à partir de données miroir. Il faut donc considérer ce solde avec prudence.

II.2. Profils de compétitivité

II.2.1. Echanges de la région de l'Afrique du Nord dans le secteur pharmaceutique

Si on considère la somme des exportations et des importations de produits pharmaceutiques des pays de l'Afrique du Nord, leur part dans les échanges mondiaux de ce secteur a peu augmenté sur une dizaine d'années et est restée faible. Elle est, en effet, passée de 0,32 à 0,55 %, et ce très léger accroissement de 0,2 point est lié à l'augmentation à la fois des exportations et des importations de produits pharmaceutiques, le montant de l'augmentation des importations ayant été plus important. Les exportations totales de produits pharmaceutiques des pays de l'Afrique du Nord sont ainsi passées en 8 ans de 337,8 millions de dollars à 443 millions, ce qui représente une augmentation de 31 %. Comme on l'a vu plus haut, le montant des importations est beaucoup plus élevé que celui des exportations. Il y a 8 ans, les importations de produits pharmaceutiques des pays de la région s'élevaient à un peu plus de 4 milliards de dollars, soit plus de 12 fois le montant des exportations. Les données les plus récentes indiquent que le montant des importations totales est d'environ 6,4 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 56 % en 8 ans. Dans le secteur pharmaceutique, les importations sont aujourd'hui, pour l'ensemble des pays de la région, 14 fois plus élevées que les exportations.

Tableau 3

Exportations et importations totales des pays de l'Afrique du Nord (comparaison 2010 et 2018*, en milliers de dollars)

	2010	2018	Montant de la variation en 8 ans	Taux de variation
Exportations totales de la région	337 791,713	443 075,249	105 283,536	31 %
Importations totales de la région	4 088 111,05	6 377 121,71	2 289 010,657	56 %
Ratio Importations/Exportations	12,1	14,4		

Source : COMTRADE—CNUCED

(*) Le choix de ces deux années 2010 et 2018 est lié au fait qu'elles sont les mieux renseignées, en particulier pour les importations.

II.2.2. Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par les pays de l'Afrique du Nord

Pour évaluer la compétitivité des produits exportés par les pays de l'Afrique du Nord, on a calculé l'avantage comparatif révélé (ACR) au niveau le plus désagrégé possible (à savoir 6 chiffres dans les données disponibles sur les flux d'échange). Le calcul de l'ACR est basé sur l'indice de Balassa. Il correspond au rapport entre la part du produit *j* dans les exportations du pays *i* et la part de ce même produit *j* dans les exportations mondiales. Cet indicateur revient à comparer la structure d'exportation d'un pays donné à celle de l'ensemble des pays. Il se calcule plus précisément de la façon suivante :

$$ACR_j^i = \frac{X_j^i / X^i}{X_j / X}$$

Avec : X_j^i , les exportations du pays *i* pour le produit *j*, X^i , les exportations totales du pays *i*, X_j , les exportations mondiales du produit *j* et X , les exportations mondiales totales, les pays *i* étant ici l'un des quatre pays (Algérie, Égypte, Maroc ou Tunisie).

Cet indicateur a ensuite été normalisé de façon à le rendre symétrique et borné entre -1 et +1 :

$$ACRN_j^i = \frac{ACR_j^i - 1}{ACR_j^i + 1}$$

L'ACR normalisé s'interprète de la façon suivante : i) si la part d'un produit dans les exportations d'un pays donné est égale à la part de ce produit ou de cette industrie dans les exportations mondiales, son ACR normalisé est égal à 0, ii) si un produit représente une part plus importante dans les exportations d'un pays donné comparativement à ce que représente ce produit dans les exportations mondiales, son ACR normalisé sera strictement positif (et borné à 1), iii) si, au contraire, la part d'un produit dans les exportations d'un pays donné est inférieure à la part de ce produit dans les exportations mondiales, son ACR normalisé sera négatif (et borné à -1).

Les tableaux 4 à 7 suivants montrent que les produits pharmaceutiques exportés par chacun des pays de l'Afrique du Nord sont très rarement compétitifs sur les marchés

internationaux. Pour chacun des trois pays, Égypte, Maroc et Tunisie, deux produits pharmaceutiques seulement ont un avantage comparatif.

Pour l'Égypte, il s'agit des pansements adhésifs (dont la part dans les exportations du secteur pharmaceutique est de moins de 16 %) et de médicaments mélangés entre eux préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais pas conditionnés pour la vente au détail, comme les solutions de dextrose ou de lévulose, ou d'émulsions d'huile de soya, etc. (qui représentent un peu plus de 8 % des exportations égyptiennes du secteur pharmaceutique). Les deux produits pour lesquels le Maroc a un avantage comparatif sont les vaccins pour la médecine vétérinaire (qui représentent 4,4 % des exportations de l'industrie pharmaceutique) et les médicaments non conditionnés pour la vente au détail contenant des pénicillines ou des dérivés (1,5 % des exportations de produits pharmaceutiques). La Tunisie a, quant à elle, un avantage comparatif pour les boîtes et kits de premiers secours (qui comptent pour 9,3 % des exportations du secteur pharmaceutique) et les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés (6 % des exportations de l'industrie pharmaceutique). L'Algérie n'a d'avantage comparatif dans aucun produit pharmaceutique.

Tableau 4

Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par l'Algérie

Code HS	Nom des produits	Parts dans le secteur pharmaceutique	ACR normalisé 2017
300490	Médicaments pour la vente au détail (analgésiques, antidépresseurs, etc.)	71,66 %	-1,000
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	8,21 %	-1,000
300220	Vaccins pour la médecine humaine	6,18 %	-0,968
300290	Sang, antisérum, autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc.)	3,19 %	-0,998
300210	Antisérum et produits immunologiques modifiés	2,72 %	-0,997
300320	Médicaments non pour la vente au détail (avec antibiotiques)	2,70 %	-0,650
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec vitamines)	1,11 %	-0,991
300610	Matériel de suture stérile	1,05 %	-0,891
300432	Médicaments pour la vente au détail (avec hormones corticostéroïdes)	1,02 %	-0,996
300650	Boîtes et kits de premiers secours	0,99 %	-1,000
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	0,59 %	-0,999
300410	Médicaments pour la vente au détail (avec des pénicillines)	0,50 %	-0,928
300440	Médicaments pour la vente au détail (avec alcaloïdes)	0,07 %	-0,988
300390	Médicaments non pour la vente au détail (émulsions d'huile de soya, solutions de dextrose, etc.)	0,01 %	-0,991
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	0,00 %	-0,983
300431	Médicaments pour la vente au détail (avec insuline)	0,00 %	-0,999
300331	Médicaments non pour la vente au détail (avec insuline)	0,00 %	-0,996
300510	Pansements adhésifs	0,00 %	-1,000
300230	Vaccins pour la médecine vétérinaire	0,00 %	-1,000
300340	Médicaments non pour la vente au détail (avec alcaloïdes)	0,00 %	-1,000
300339	Médicaments non pour la vente au détail (épinéphrine et ses solutions)	0,00 %	-1,000

Source : COMTRADE — CNUCED

Tableau 5

Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par l'Égypte

Code HS	Nom des produits	Parts dans le secteur pharmaceutique	ACR normalisé 2017
300490	Médicaments pour la vente au détail, autres (analgésique, antidépresseurs, etc.)	73,32 %	-0,418
300510	Pansements adhésifs	15,85 %	0,716
300390	Médicaments non pour la vente au détail (émulsions d'huile de soya, solutions de dextrose, etc.)	8,26 %	0,013
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec vitamines)	0,68 %	-0,441
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	0,62 %	-0,561
300339	Médicaments non pour la vente au détail (Épinéphrine et ses solutions)	0,26 %	-0,173
300410	Médicaments pour la vente au détail (avec des pénicillines)	0,21 %	-0,881
300230	Vaccins pour la médecine vétérinaire	0,14 %	-0,777
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	0,14 %	-0,937
300610	Matériel de suture stérile	0,13 %	-0,902
300190	Glandes et autres organes, autres (héparines, os, organes ou autres tissus humains)	0,11 %	-0,830
300620	Réactifs de groupage sanguin	0,08 %	-0,533
300210	Antisérums et produits immunologiques modifiés	0,07 %	-1,000
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	0,03 %	-0,992
300431	Médicaments pour la vente au détail (avec insuline)	0,03 %	-0,959
300670	Préparations de gel	0,02 %	-0,904
300290	Sang, antisérum, autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophage, etc.)	0,01 %	-0,998
300320	Médicaments non pour la vente au détail (avec antibiotiques)	0,00 %	-0,998
300640	Ciments dentaires et autres obturations dentaires	0,00 %	-0,993
300220	Vaccins pour la médecine humaine	0,00 %	-0,999

Source : COMTRADE — CNUCED

Tableau 6

Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par le Maroc

Code HS	Nom des produits	Parts dans le secteur pharmaceutique	ACR normalisé 2017
300490	Médicaments pour la vente au détail (analgésiques, antidépresseurs, etc.)	75,74 %	-0,691
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	5,50 %	-0,734
300230	Vaccins pour la médecine vétérinaire	4,43 %	0,145
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	4,28 %	-0,097
300670	Préparations de gel	2,41 %	-0,974
300310	Médicaments non pour la vente au détail (avec pénicillines)	1,48 %	0,235
300432	Médicaments pour la vente au détail (avec hormones corticostéroïdes)	1,28 %	-0,793
300410	Médicaments pour la vente au détail (avec des pénicillines)	1,02 %	-0,348
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec vitamines)	0,93 %	-0,662
300290	Sang, antisérum, autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc.)	0,91 %	-0,936

300320	Médicaments non pour la vente au détail (antibiotiques)	0,52 %	-0,080
300431	Médicaments pour la vente au détail (avec insuline)	0,30 %	-0,937
300650	Boîtes et kits de premiers secours	0,29 %	-0,879
300640	Ciments dentaires et autres obturations dentaires	0,24 %	-0,812
300190	Glandes et autres organes, autres (héparines, os, organes ou autres tissus humains)	0,22 %	-0,811
300220	Vaccins pour la médecine humaine	0,11 %	-0,986
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	0,10 %	-0,990
300440	Médicaments pour la vente au détail (avec alcaloïdes)	0,09 %	-0,946
300610	Matériel de suture stérile	0,08 %	-0,991
300390	Médicaments non pour la vente au détail (épinéphrine et ses solutions)	0,07 %	-0,985
300510	Pansements adhésifs	0,04 %	-0,976
300339	Médicaments non pour la vente au détail (épinéphrine et ses solutions)	0,00 %	-1,000
300210	Antisérums et produits immunologiques modifiés	0,00 %	-0,990

Source : COMTRADE — CNUCED

Tableau 7

Compétitivité des produits pharmaceutiques exportés par la Tunisie

Code HS	Nom des produits	Parts dans le secteur pharmaceutique	ACR normalisé 2017
300490	Médicaments pour la vente au détail, autres (analgésique, antidépresseurs, etc.)	53,31 %	-0,718
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	23,00 %	-0,128
300650	Boîtes et kits de premiers secours	9,30 %	0,912
300440	Médicaments pour la vente au détail (avec alcaloïdes)	5,91 %	0,213
300510	Pansements adhésifs	2,35 %	-0,340
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	2,13 %	-0,465
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	1,55 %	-0,733
300610	Matériel de suture stérile	0,41 %	-0,890
300310	Médicaments non pour la vente au détail (avec pénicillines)	0,19 %	-0,372
300320	Médicaments non pour la vente au détail (avec antibiotiques)	0,12 %	-0,883
300390	Médicaments non pour la vente au détail (émulsions d'huile de soya, solutions de dextrose, etc.)	0,10 %	-0,983
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec vitamines)	0,07 %	-0,933
300220	Vaccins pour la médecine humaine	0,01 %	-0,998
300640	Ciments dentaires et autres obturations dentaires	0,01 %	-0,996
300670	Préparations de gel	0,01 %	-0,976
300210	Antisérums et produits immunologiques modifiés	0,00 %	-1,000

Source : COMTRADE — CNUCED

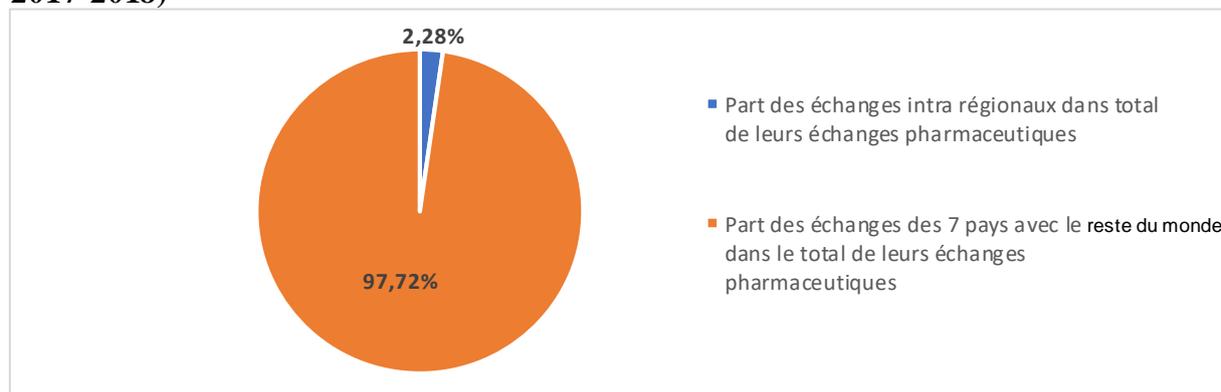
II.3. Échanges intrarégionaux du secteur pharmaceutique

Comme le montre le graphique 13, les pays de l'Afrique du Nord échangent entre eux une part infime du total de leurs échanges de produits pharmaceutiques. Cette part est d'environ 2,3 %. Ce faible niveau d'intégration régionale des échanges de produits pharmaceutiques est lié au fait que, pour l'ensemble de ces pays, la quasi-totalité des importations du secteur provient du reste du monde et le poids de ces importations dans les échanges totaux est très important. La part des échanges intrarégionaux dans les importations de produits pharmaceutiques est donc plus faible encore que celle des échanges totaux. Elle est de 1,2 % (graphique 15). Pour ce qui est des exportations, la part destinée au marché intrarégional est de 15,74 % (graphique 14).

Le graphique 16 met en perspective l'évolution, ces 10 dernières années, du montant des échanges intrarégionaux et des échanges avec le reste du monde. On voit que le total des échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques a augmenté de 80 millions de dollars en 2008 à un peu moins de 140 millions selon les dernières données disponibles. Le total des échanges avec le reste du monde est passé, en un peu moins de 10 ans, de près de 4 milliards de dollars à 6,4 milliards. On constate aussi que la quasi-totalité des échanges avec le reste du monde correspond aux importations en provenance du reste du monde.

Graphique 13

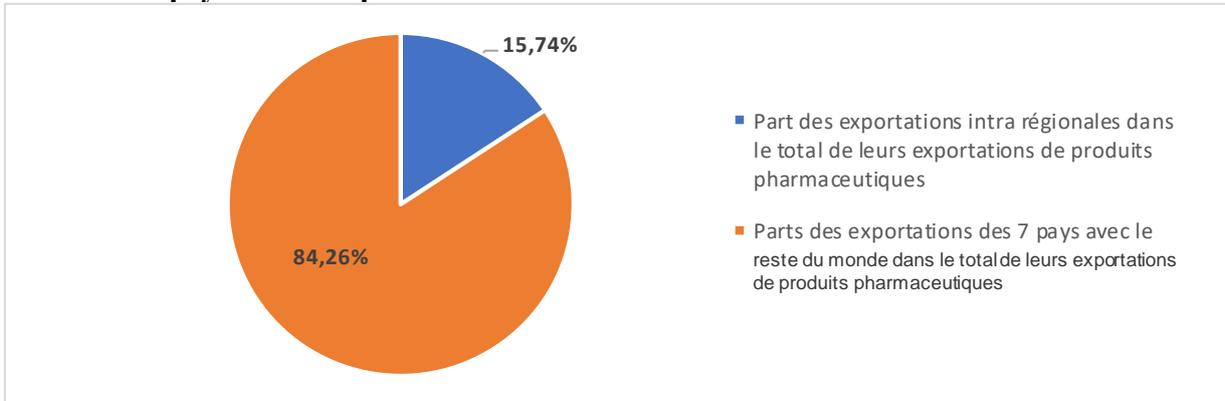
Échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques dans le total des échanges du secteur des pays de l'Afrique du Nord (moyenne des trois années les plus récentes 2016-2017-2018)



Source : COMTRADE — CNUCED

Graphique 14

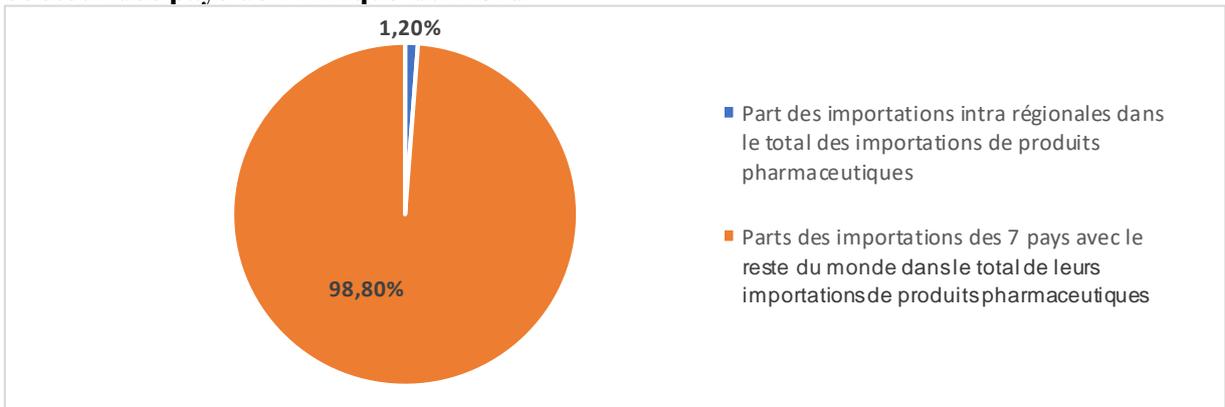
Échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques dans le total des exportations du secteur des pays de l'Afrique du Nord



Source : COMTRADE — CNUCED

Graphique 15

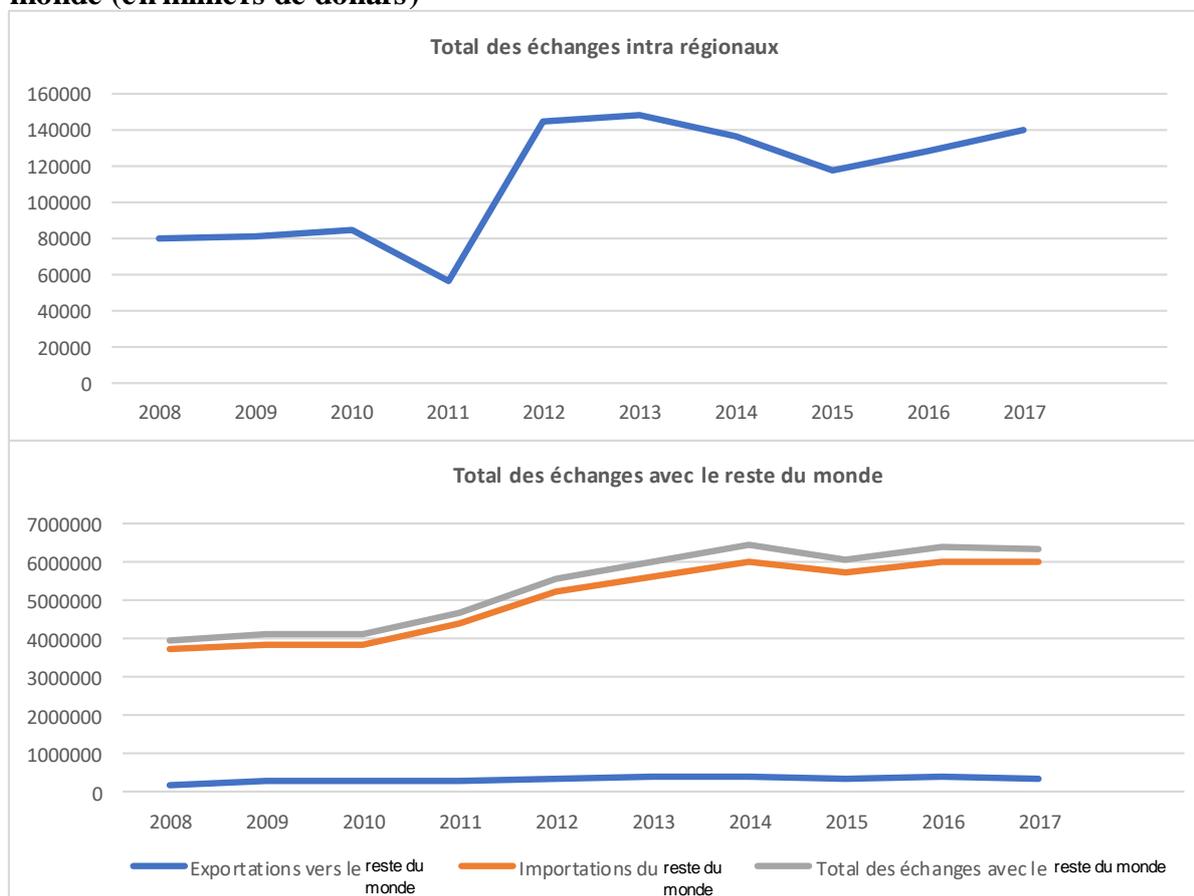
Échanges intrarégionaux de produits pharmaceutiques dans le total des importations du secteur des pays de l'Afrique du Nord



Source : COMTRADE — CNUCED

Graphique 16

Évolution des échanges de produits pharmaceutiques intrarégionaux et avec le reste du monde (en milliers de dollars)



Source : COMTRADE — CNUCED

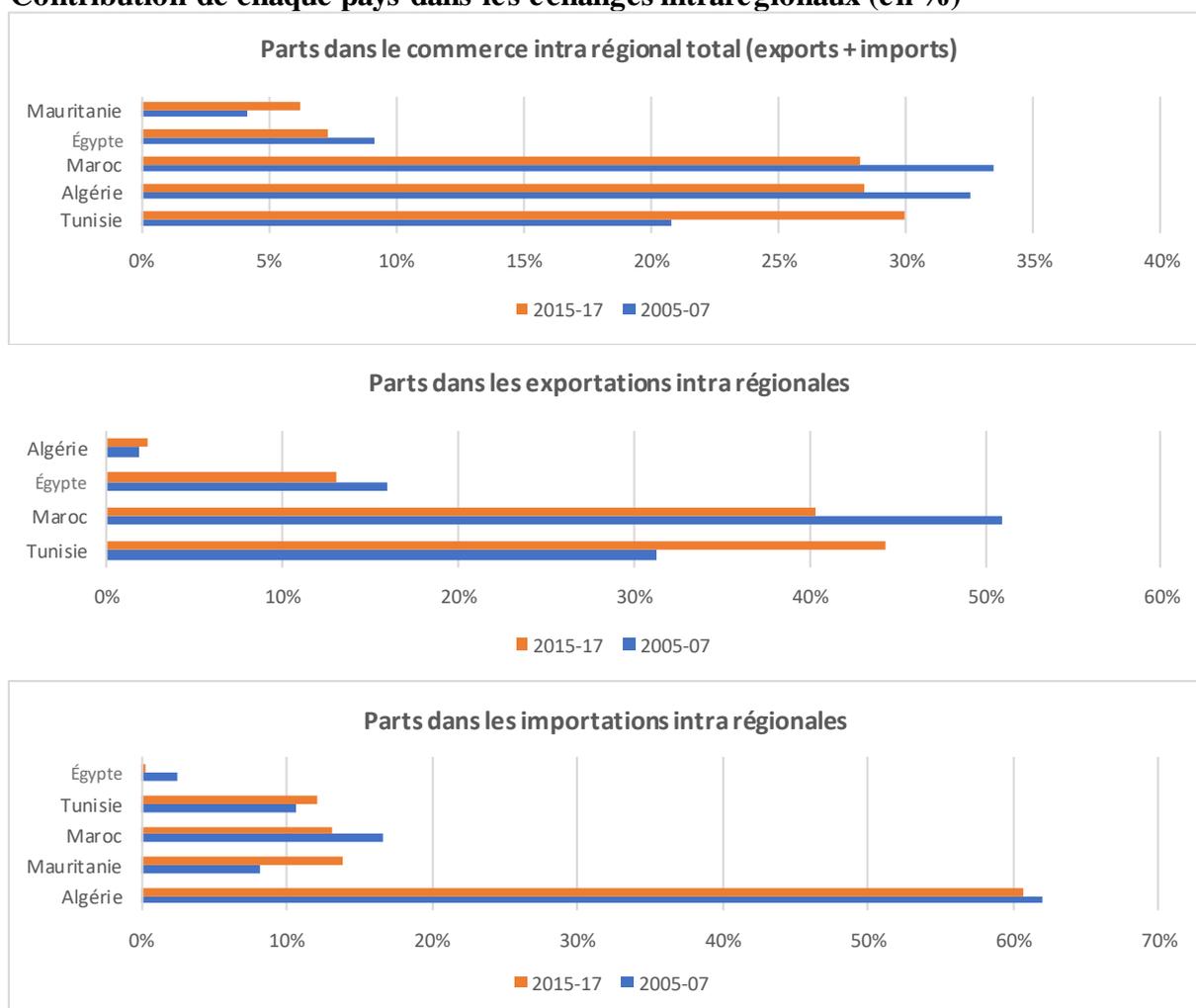
II.3.1. Contribution de chaque pays au commerce intrarégional de produits pharmaceutiques

L'analyse qui suit a été conduite sur les pays de l'Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Trois pays, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc contribuent chacun pour environ 30 % aux échanges intrarégionaux dans le secteur pharmaceutique. Les contributions de l'Égypte et de la Mauritanie sont beaucoup plus faibles (respectivement 7,3 % et 6,2 %) (graphique 17). Rappelons que pour la Mauritanie, nous avons uniquement les importations. Toutefois, dans la mesure où tout laisse penser que les exportations mauritaniennes de produits pharmaceutiques sont très faibles, la contribution de ce pays aux échanges intrarégionaux doit être proche de ce chiffre de 6,2 %.

La plus grande partie des exportations intrarégionales sont réalisées par la Tunisie et le Maroc (44,3 % et 40,4 %). Viennent ensuite l'Égypte (13 %) et l'Algérie (2,3 %). Si l'Algérie contribue très peu aux exportations intrarégionales de produits pharmaceutiques, elle achète en revanche presque 61 % des importations régionales. Les parts de la Mauritanie, de la Tunisie et du Maroc dans les importations intrarégionales du secteur pharmaceutique tournent autour de 12 % ou 14 %. L'Égypte n'achète quasiment rien (0,2 %) à l'un des autres pays de l'Afrique du Nord.

Graphique 17

Contribution de chaque pays dans les échanges intrarégionaux (en %)



Source : COMTRADE – CNUCED

(*) On calcule le ratio de la somme des exportations et des importations intrarégionales de chacun des pays sur le total des échanges intrarégionaux. On décline ce ratio en ne retenant que les exportations (au numérateur et au dénominateur), puis que les importations.

(**) Les données sur les exportations et les importations de l'Égypte sont disponibles seulement à partir de 2008.

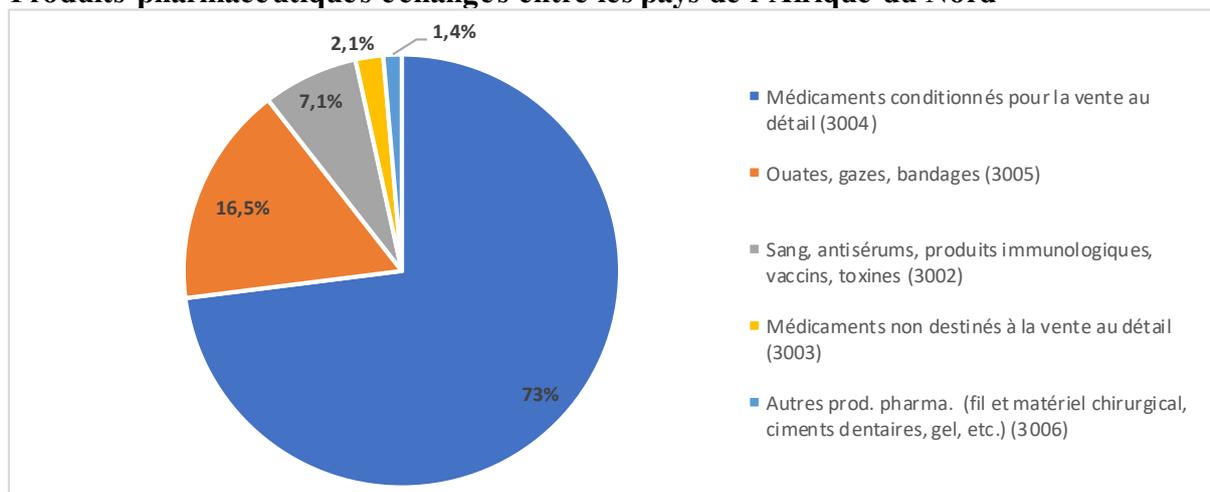
(**) Pour la Mauritanie, les données sur les importations sont renseignées à partir de 2010. Les données sur les exportations ne sont pas disponibles. Il n'a pas été possible de les reconstituer à partir des importations de chacun des pays de l'Afrique du Nord, en provenance de la Mauritanie, les données n'étant pas disponibles.

II.3.2. Produits pharmaceutiques échangés au niveau régional

Les produits pharmaceutiques échangés entre les pays de l'Afrique du Nord comptent pour 73 % des médicaments conditionnés pour la vente au détail (3004 dans la classification HS à 4 chiffres) ; viennent ensuite les ouates, gazes et bandages (3005) (16,5 %), les produits relevant de la catégorie « sang, antisérums, immunologiques, vaccins, etc. » (3002) (7 %), les médicaments non destinés à la vente au détail (3003) (2 %) et ceux de la catégorie autres produits pharmaceutiques (fil et matériel chirurgical, ciments dentaires, gel, etc. 3006) (1,4 %).

Graphique 18

Produits pharmaceutiques échangés entre les pays de l'Afrique du Nord



Source : COMTRADE – CNUCED

(*) Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années.

III. Analyse des pistes ouvertes de construction d'une chaîne de valeur régionale

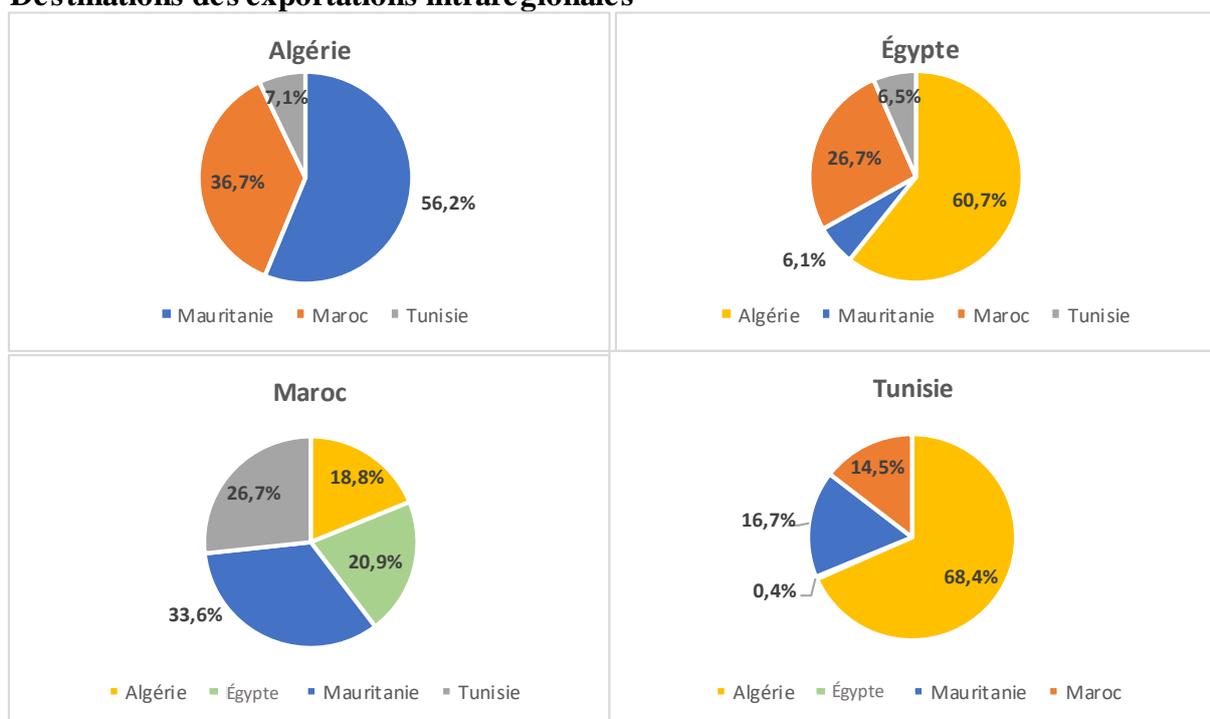
Pour analyser des pistes de construction d'une chaîne de valeur régionale (CVR), on a commencé dans un premier temps par recenser les destinations des exportations et les origines des importations intrarégionales. Dans un deuxième temps, on cherchera à tracer les produits échangés.

III.1. Destinations des exportations et origines des importations intrarégionales

L'Algérie vend plus de 56 % de ses exportations intrarégionales de produits pharmaceutiques à la Mauritanie, environ 37 % au Maroc et 7,1 % à la Tunisie. Il n'y a aucune exportation à destination de l'Égypte. En revanche, l'Égypte exporte 61 % de ses ventes intrarégionales à l'Algérie, 27 % au Maroc et environ 6 % à la Tunisie et à la Mauritanie. Le principal client intrarégional de la Tunisie est également l'Algérie, dans une proportion plus grande encore (plus de 68 %). Ce pays vend aussi à la Mauritanie (presque 17 % de ses exportations intrarégionales), au Maroc (14,5 %) et un peu à l'Égypte (0,4 %). Enfin, le Maroc vend un peu moins de 33 % de ses exportations intrarégionales à la Mauritanie, presque 27 % à la Tunisie, 21 % à l'Égypte et 19 % à l'Algérie (graphique 19). Les deux clients les plus importants des exportations intrarégionales du secteur pharmaceutique sont donc l'Algérie et, dans une moindre mesure, la Mauritanie.

Graphique 19

Destinations des exportations intrarégionales



Source : COMTRADE – CNUCED

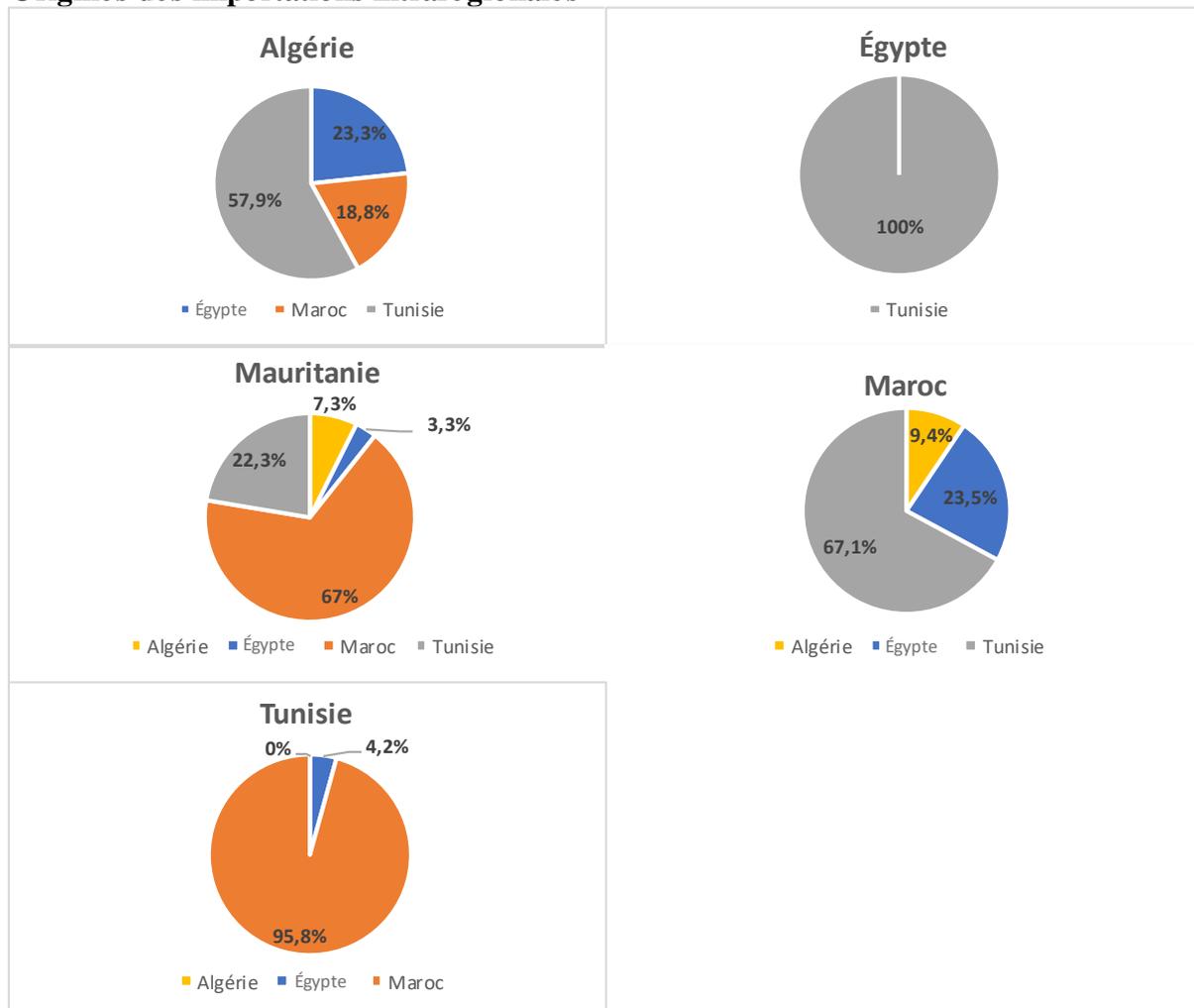
(*) Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années.

(**) Les données sur les exportations de la Mauritanie ne sont pas disponibles.

Pour ce qui est des importations intrarégionales, l'Algérie importe de la Tunisie (58 %), de l'Égypte (23 %) et du Maroc (19 %). L'Égypte qui, comme on l'a vu, importe très peu de ces voisins de l'Afrique du Nord achète des produits pharmaceutiques au Maroc et dans une faible proportion à la Tunisie. Or les données sur les échanges ne font pas apparaître les importations en provenance du Maroc. Elles indiquent seulement les importations en provenance de la Tunisie, qui sont négligeables. On a donc ici une légère sous-estimation des importations intrarégionales de l'Égypte. La Mauritanie importe essentiellement du Maroc (67 %) et de la Tunisie (22 %). Le reste de ses importations intrarégionales provient de l'Algérie (7,3 %) et de l'Égypte (3,3 %). L'essentiel des importations marocaines en provenance de la région est acheté en Tunisie (67 %), puis en Égypte (23,5 %) et en Algérie (9,4 %). Pour la Tunisie, les importations intrarégionales de produits pharmaceutiques proviennent presque entièrement du Maroc (96 %). Quatre pour cent seulement de produits pharmaceutiques sont importés de l'Égypte (graphique 20). On constate donc que les deux fournisseurs intrarégionaux de produits pharmaceutiques les plus importants sont la Tunisie et le Maroc. Un autre constat est qu'aucun des pays n'importe de produits pharmaceutiques de la Mauritanie. Par conséquent, la Mauritanie n'exporte pas vers les autres pays de l'Afrique du Nord.

Graphique 20

Origines des importations intrarégionales



Source : COMTRADE – CNUCED

(*) Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années.

(**) Les importations intrarégionales égyptiennes sont mal renseignées parce qu'elles ne font pas apparaître les importations provenant du Maroc (qui vend pourtant 21 % de ses exportations intrarégionales à l'Égypte).

III.2. Identification des produits échangés entre les pays de l'Afrique du Nord

À partir de la cartographie qui précède, on connaît les produits exportés par chacun des pays à un niveau très désagrégé, ainsi que la part de ces produits dans leurs exportations totales du secteur pharmaceutique. Dans ce qui suit, on va se pencher sur ceux échangés entre eux, en indiquant, pour chacun des produits, la part exportée vers le reste du monde et celle vers chacun des pays de la région (tableaux 8 à 11), la dernière colonne donne la part totale intrarégionale. On a précisé également, en les surlignant, les produits pour lesquels les pays ont un avantage comparatif révélé.

Le nombre de produits, à un niveau très désagrégé, exportés à l'intérieur de la région, par chacun des pays, est assez variable. La Tunisie, qui contribue le plus aux exportations intrarégionales, n'exporte vers la région que huit produits, mais dans des proportions assez importantes : 83 % pour les pansements adhésifs (30510), 28,7 % pour le matériel de suture stérile (300610), 19 % pour les médicaments non conditionnés pour la vente au détail comprenant des antibiotiques (300320), 17,4 % pour les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des alcaloïdes (30440) et 11 % pour les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des hormones de type œstrogènes et autres (300439). Deux autres produits sont vendus dans un des pays de la région dans des proportions beaucoup plus faibles (boîtes et kits de premiers secours et ouates, gazes, bandages). Sur ces huit produits exportés dans la région, sept sont vendus à la Mauritanie, six à l'Algérie, cinq au Maroc et un seulement dans une proportion extrêmement faible, à l'Égypte.

Le Maroc, qui contribue aussi fortement aux exportations intrarégionales, juste derrière la Tunisie, exporte un plus grand nombre de produits : 17 sont en effet vendus dans la région, dont les principaux sont les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant de l'insuline (300431) (26 %), les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des vitamines (300450) (26 % également), les vaccins pour la médecine vétérinaire (300230) (20,7 %), les pansements adhésifs (300510) (12,4 %) et les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des pénicillines (300310) (10 %). Les autres produits sont exportés dans des proportions beaucoup plus faibles. Parmi les 17 produits, 16 sont vendus à la Mauritanie, quatre sur les marchés tunisiens et algériens et un à l'Égypte.

L'Algérie exporte sept produits sur le marché intrarégional. Elle y vend en totalité les médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des alcaloïdes (300440), 42 % de ses exportations de matériel de suture (300610), 25 % de sang, antisérum et autres (300290), 10 % de médicaments conditionnés pour la vente au détail tels que les analgésiques, antidépresseurs, etc. (300490), 5,6 % de médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des hormones corticostéroïdes (300432) et des médicaments conditionnés pour la vente au détail contenant des antibiotiques dans une très faible proportion. Chacun de ces produits est vendu sur le marché mauritanien, deux sur le marché tunisien, un au Maroc et aucun en Égypte.

L'Égypte, quant à elle, exporte également sept produits vers les pays de la région, mais dans des proportions beaucoup plus faibles, à l'exception de l'un d'entre eux, les ciments dentaires (300640) dont les exportations sont entièrement destinées au marché intrarégional. Les six autres produits sont les vaccins pour la médecine vétérinaire (300230) (8,8 %), les antisérums et les produits immunologiques modifiés (300210) (6,8 %), les ouates, gazes, bandages (300590) (6,5 %), les pansements adhésifs (300510) (4,3 %) et, en très faible proportion, les médicaments non conditionnés pour la vente au détail de type émulsions d'huile

de soya, solutions de dextrose, etc. (300390). Cinq de ces produits sont vendus à l'Algérie, quatre au Maroc et à la Tunisie et trois à la Mauritanie.

Tableau 8
Suivi des produits exportés par l'Algérie

Code HS 6 chiffres	Nom des produits	Reste du monde	Égypte	Mauritanie	Maroc	Tunisie	Total intrarégion
300490	Médicaments pour la vente au détail (analgésiques, antidépresseurs, etc.)	89,9 %		4,5 %	4,7 %	0,9 %	10,1 %
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	99,6 %		0,4 %			0,4 %
300220	Vaccins pour la médecine humaine	100 %					
300290	Sang, antisérum, autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc.)	74,9 %		25,1 %			25,1 %
300210	Antisérum et produits immunologiques modifiés	82,3 %		17,7 %			17,7 %
300320	Médicaments non pour la vente au détail (avec antibiotiques)	100 %					
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec vitamines)	100 %					
300610	Matériel de suture stérile	57,9 %		41,3 %		0,8 %	42,1 %
300432	Médicaments pour la vente au détail (avec hormones corticostéroïdes)	94,4 %		5,6 %			5,6 %
300650	Boîtes et kits de premiers secours	100 %					
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	100 %					
300410	Médicaments pour la vente (avec des pénicillines)	100 %					
300440	Médicaments pour la vente au détail (avec alcaloïdes)			100 %			100 %
300390	Médicaments non pour la vente au détail (émulsions d'huile de soya, solutions de dextrose, etc.)	100 %					
300590	Ouates, gazes, bandages, autres	100 %					

	(pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)						
300431	Médicaments pour la vente au détail (avec insuline)	100 %					
300331	Médicaments non pour la vente au détail (avec insuline)	100 %					

Source : COMTRADE — CNUCED

* Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années (2015-2016-2017).

Tableau 9
Suivi des produits exportés par l'Égypte

Code HS 6 chiffres	Nom des produits	Reste du monde	Algérie	Mauritanie	Maroc	Tunisie	Total intrarégion
300490	Médicaments pour la vente au détail, autres (analgésiques, antidépresseurs, etc.)	99,37 %	0,42 %	0,07 %	0,06 %	0,08 %	0,63 %
300510	Pansements adhésifs	95,7 %	2,9 %	1,2 %		0,2 %	4,3 %
300390	Médicaments non pour la vente au détail (émulsions d'huile de soya, solutions de dextrose, etc.)	99,12 %	0,52 %	0,36 %	0,00 %		0,88 %
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec vitamines)	100 %					
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	93,5 %	3,7 %		0,9 %	1,9 %	6,5 %
300339	Médicaments non pour la vente au détail (épinéphrine et ses solutions)	100 %					
300410	Médicaments pour la vente (avec des pénicillines)	100 %					
300230	Vaccins pour la médecine vétérinaire	91,2 %			8,8 %		8,8 %
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	100 %					
300610	Matériel de suture stérile	100 %					
300190	Glandes et autres organes, autres (héparines, os, organes ou autres tissus humains)	100 %					
300620	Réactifs de groupage sanguin	100 %					
300210	Antisérums et produits immunologiques modifiés	93,2 %	6,8 %				6,8 %
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	100 %					

300431	Médicaments pour la vente au détail (avec insuline)	100 %					
300670	Préparations de gel	100 %					
300290	Sang, antisérum, autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc.)	100 %					
300320	Médicaments non pour la vente au détail (avec antibiotiques)	100 %					
300640	Ciments dentaires et autres obturations dentaires	0 %				100 %	100 %

Source : COMTRADE — CNUCED

* Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années (2017-2018-2019).

Tableau 10
Suivi des produits exportés par le Maroc

Code HS 6 chiffres	Nom des produits	Reste du monde	Algérie	Égypte	Mauritanie	Tunisie	Total intrarégion
300490	Médicaments pour la vente au détail (analgésiques, antidépresseurs, etc.)	94,2 %	1,0 %		3,4 %	1,4 %	5,80 %
300420	Médicaments pour la vente au détail (avec antibiotiques)	99,7 %			0,3 %		0,3 %
300230	Vaccins pour la médecine vétérinaire	79,3 %		0,6 %	4,3 %	15,8 %	20,70 %
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	99,73 %			0,04 %	0,24 %	0,28 %
300670	Préparations de gel	99,97 %			0,03 %		0,03 %
300310	Médicaments non pour la vente au détail (avec des pénicillines)	100 %					
300432	Médicaments pour la vente au détail (avec hormones corticostéroïdes)	99,6 %			0,4 %		0,4 %
300410	Médicaments pour la vente (avec des pénicillines)	89,9 %			10,1 %		10,1 %
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec des vitamines)	74,1 %	10,8 %		15,1 %		25,9 %
300290	Sang, antisérum, autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc.)	95,4 %			4,6 %		4,6 %
300320	Médicaments non pour la vente au détail (antibiotiques)	98,87 %	1,11 %		0,02 %		1,13 %
300431	Médicaments pour la vente au détail (avec de l'insuline)	73,9 %			26,1 %		26,1 %

300650	Boîtes et kits de premiers secours	99,94 %			0,06 %		0,06 %
300640	Ciments dentaires et autres obturations dentaires	96,5 %				3,5 %	3,5 %
300190	Glandes et autres organes, autres (héparines, os, organes ou autres tissus humains)	100 %					
300220	Vaccins pour la médecine humaine	100 %					
300439	Médicaments pour la vente au détail avec autres hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	100 %					
300440	Médicaments pour la vente au détail (avec des alcaloïdes)	95,0 %			5,0 %		5,0 %
300610	Matériel de suture stérile	99,1 %			0,9 %		0,9 %
300390	Médicaments non pour la vente au détail (épinéphrine et ses solutions)	99,9 %			0,1 %		0,1 %
300510	Pansements adhésifs	87,6 %	0,3 %		12,1 %		12,4 %
300339	Médicaments non pour la vente au détail (épinéphrine et ses solutions)	100 %					

Source : COMTRADE — CNUCED

* Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années (2017-2018-2019).

Tableau 11
Suivi des produits exportés par la Tunisie

Code HS 6 chiffres	Nom des produits	Reste du monde	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Total intrarégion
300490	Médicaments pour la vente au détail, autres (analgésiques, antidépresseurs, etc.)	87,3 %	6,8 %	0,0 %	3,8 %	2,0 %	12,7 %
300439	Médicaments pour la vente au détail avec des hormones (épinéphrines, œstrogènes, etc.)	88,8 %	11,2 %				11,2 %
300650	Boîtes et kits de premiers secours	99,7 %	0,0 %		0,3 %		0,3 %
300440	Médicaments pour la vente au détail (avec des alcaloïdes)	82,6 %			0,1 %	17,3 %	17,40 %
300510	Pansements adhésifs	16,9 %	75,3 %		1,4 %	6,3 %	83,1 %
300590	Ouates, gazes, bandages, autres (pansements imprégnés, pansements chirurgicaux, etc.)	96,6 %	1,6 %		1,4 %	0,4 %	3,4 %

300420	Médicaments pour la vente au détail (avec des antibiotiques)	100 %					
300610	Matériel de suture stérile	71,3 %	15,9 %		8,1 %	4,6 %	28,7 %
300310	Médicaments non pour la vente au détail (avec des pénicillines)	100 %					
300320	Médicaments non pour la vente au détail (avec des antibiotiques)	80,8 %			19,2 %		19,2 %
300390	Médicaments non pour la vente au détail (émulsions d'huile de soya, solutions de dextrose, etc.)	100 %					
300450	Médicaments pour la vente au détail (avec des vitamines)	100 %					
300220	Vaccins pour la médecine humaine	100 %					
300640	Ciments dentaires et autres obturations dentaires	100 %					
300670	Préparations de gel	100 %					

Source : COMTRADE — CNUCED

* Ces parts ont été calculées à partir des données disponibles pour les trois dernières années (2017-2018-2019).

On constate ainsi que les produits pharmaceutiques échangés sur le marché intrarégional sont largement dominés par des biens destinés à la vente, qu'il s'agisse de médicaments ou de matériel de type kits de premiers secours, pansements, bandages, ciments dentaires. On peut en déduire que peu de chaînes de valeur régionales ont été créées dans le secteur pharmaceutique.

Néanmoins, la mise en perspective croisée des échanges intrarégionaux des pays de l'Afrique du Nord et de leurs échanges avec le reste du monde montre qu'il existe, entre ces pays, un réel potentiel d'accroissement des flux qui pourront être réalisés dans le cadre d'une chaîne de valeur régionale. C'est le cas particulièrement dans le segment, certes pour l'instant réduit, mais qui pourrait se développer, de certains biens intermédiaires destinés à être transformés dans un autre pays et exportés de nouveau, tels que certains médicaments non conditionnés pour la vente au détail, les produits relevant de la catégorie sang, antisérums et autres (toxines, antitoxines, virus et bactériophages).

Les catégories de produits de cette filière offrent de réelles potentialités de développement d'une CVR, d'autant plus évidentes que certains des pays étudiés exportent ces produits vers le reste du monde sans les échanger au niveau intrarégional. Ces produits sont aussi importés du reste du monde par au moins un des pays de la région, alors qu'ils sont exportés par au moins un autre. À titre d'exemple, l'Algérie importe 14 produits uniquement du reste du monde (300190, 300220, 300230, 300290, 300310, 300339, 300410, 300420, 300431, 300432, 300440, 300620, 300640, 300670) alors qu'ils sont aussi exportés par au moins un des pays de l'Afrique du Nord³.

³ Pour recenser ces 14 produits, on a, dans un premier temps, retenu tous les produits à 6 chiffres importés du reste du monde par l'Algérie au cours des trois années les plus récentes (ce qui représente 30 produits). Dans un deuxième temps, on a mis en évidence que parmi ces 30 produits, 10 proviennent aussi d'un des pays de la région et 20 sont importés uniquement du reste du monde. On a ensuite montré que parmi les 20 produits importés par l'Algérie uniquement du reste du monde, 14 sont exportés par l'un des pays de la région.

Enfin, on remarque aussi que les produits pour lesquels l'un des pays a un avantage comparatif révélé ne sont pas forcément échangés ou, s'ils le sont, les volumes et les montants échangés dans la région sont peu élevés. En d'autres termes, une plus forte coopération régionale dans le secteur des industries pharmaceutiques devrait ouvrir non seulement des perspectives d'accroissement des échanges, mais aussi de création de CVR.

III.3. Prérequis et stratégies futures de développement d'une chaîne de valeur régionale

Les analyses précédentes ont mis au jour la possibilité de développement d'une CVR régionale dans les médicaments, pour l'instant génériques, mais qui recèlent un potentiel de transformation en produits princeps dans le cadre de la reconfiguration des chaînes de valeur mondiale (CVM) et notamment des tendances futures de leur relocalisation sous forme de circuits courts de distribution après la crise de COVID.

En effet, le potentiel d'échange intrarégional de médicaments génériques est plus facilement réalisable localement du fait de la disponibilité des brevets sur les principes actifs, de la connaissance des procédés de fabrication et des formules, et surtout des efforts des pays de la région qui se sont dotés de stratégies de développement du secteur pharmaceutique, dont ils ont fait un de leurs secteurs prioritaires, parce que, d'une part, il contribue à la satisfaction de besoins essentiels des populations, qui ne cesseront de croître et de se complexifier sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la transition épidémiologique que connaît la région, d'autre part, il s'agit d'un secteur à forte valeur ajoutée, qui présente d'importantes opportunités d'industrialisation, de création d'emplois et de développement du capital humain.

Bien que les médicaments princeps plus complexes continuent d'être majoritairement importés, certains pays de la région (Égypte, Maroc et Tunisie) ont récemment cherché à développer de nouvelles capacités de recherche-développement dans ce segment (Augier, Mouley et coll., 2021 ; Mouley et Verdier, 2019).

À plus court terme, la lutte actuelle contre la pandémie de COVID-19 pourrait conduire à un développement des capacités de production dans les pays d'Afrique du Nord, soit pour la fabrication de vaccins, soit pour la fabrication de composants entrant dans la production de vaccins, soit encore pour la fabrication de tests et de médicaments contre le virus. Le Knowledge Ecology International (KEI) a répertorié tous les sites du monde où des capacités de production du vaccin existent ou pourraient être mobilisées⁴. Dans la liste des fabricants engagés actuellement dans la fabrication de vaccins COVID, on trouve l'Algérie, avec l'entreprise Sidal sise à Constantine qui se prépare à produire le vaccin russe Sputnik⁵, et l'Égypte, avec l'entreprise Vacsera sise à Giza qui produit le vaccin chinois Sinovac. Le KEI publie également la liste des installations ayant un potentiel pour participer à la fabrication de vaccins COVID, dans laquelle on trouve une nouvelle fois l'Égypte, avec l'entreprise Pharco Pharmaceuticals, et la Tunisie, avec l'Institut Pasteur de Tunis. Cette identification par le KEI des lieux de production effective ou potentielle est en adéquation avec la cartographie qui précède puisque pour chacun des pays, les vaccins pour la médecine humaine apparaissent parmi les produits exportés, ces exportations étant d'ailleurs destinées uniquement au reste du monde et non à la région. On peut en revanche s'étonner qu'aucune capacité de production n'ait

⁴ Ces informations sont disponibles par le lien suivant: <https://www.keionline.org/covid-19-vaccine-manufacturing-capacity>

⁵ La production devait démarrer en septembre 2021.

été répertoriée par le KEI dans le cas du Maroc. Il faut peut-être s'interroger ici sur la visibilité des capacités de production existantes dans chacun des pays. D'une façon générale et quel que soit le pays de la région, compte tenu des besoins mondiaux en produits pharmaceutiques pour lutter contre le virus, le développement des capacités de production devrait être de bien plus grande ampleur. Deux principaux freins bloquent ce développement. Le premier est la contrainte que représentent les droits de propriété intellectuelle. Les procédures de flexibilité prévues par l'accord sur les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) ou TRIPS en anglais (Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights) que les pays peuvent appliquer pour des raisons de santé publique ou de sécurité ne suffisent pas à atténuer cette contrainte. La seule solution est la levée temporaire des droits de propriété intellectuelle pour tout produit ou toute technologie en lien avec la lutte contre le COVID. Une demande de dérogation allant dans ce sens a été déposée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 2 octobre 2020 par l'Afrique du Sud et l'Inde, et soutenue par une centaine de pays (cf. encadré 1, qui explique pourquoi cette proposition doit être soutenue dans le contexte de la lutte contre la pandémie). Après une année de discussion, l'opposition de certains pays, entretenue notamment par les pressions exercées par les laboratoires pharmaceutiques qui s'opposent fermement à cette levée temporaire des droits de propriété intellectuelle, n'a pas permis la mise en application de cette proposition qui a pourtant reçu l'appui de la société civile⁶ partout dans le monde (scientifiques, intellectuels, anciens hauts responsables politiques, organisations non gouvernementales (ONG), etc.). Le deuxième frein est la non-coopération des laboratoires pharmaceutiques qui détiennent seuls des brevets, des savoir-faire et des technologies en lien avec la lutte contre la pandémie. Ils sont opposés au partage des connaissances (refus de participer aux initiatives coordonnées au niveau international) et n'ont pas (ou peu) mis en place des collaborations (accords de co-production ou autres) permettant un accroissement significatif des capacités de production partout dans le monde.

Ainsi, s'ils étaient accompagnés par les laboratoires pharmaceutiques détenteurs des brevets et, parallèlement aussi, par des institutions financières internationales, les sites qui produisent déjà des vaccins dans les pays de l'Afrique du Nord pourraient bénéficier de soutiens financiers, techniques, logistiques, etc. pour accroître les quantités produites ou diversifier les types de vaccins fabriqués. De même, en transmettant les technologies et les savoir-faire, en contribuant à former les employés et en établissant des partenariats engagés de co-production, les laboratoires pharmaceutiques des pays développés, avec l'appui de la communauté internationale dans son ensemble, pourraient contribuer à développer ou à faire émerger des capacités de production dans les pays de l'Afrique du Nord, non seulement pour la fabrication de vaccins, mais également pour la fabrication de leurs composants, de médicaments et de tests pour lutter contre la COVID-19. Le développement de ces capacités de production pourrait faire émerger de nouvelles chaînes de valeur régionales.

⁶ Lettre de la société civile : cso_letter_f.pdf — Organisation mondiale du commerce

Encadré 1

Pourquoi la proposition déposée par l'Afrique du Sud et l'Inde de suspendre temporairement les droits de propriété intellectuelle devrait-elle être soutenue dans le contexte de la lutte contre le COVID ?

Au moment de la lutte contre le VIH, la principale contrainte d'accès au traitement pour les pays en développement et les pays émergents, en était le coût. Aujourd'hui, l'accès aux vaccins pour lutter contre la COVID-19 est, avant tout, dicté par l'offre : la production réalisée par un petit nombre d'entreprises pharmaceutiques n'est absolument pas à la hauteur des besoins mondiaux nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie. Pour atteindre l'immunité collective, on estime que 70 % de la population mondiale devraient être vaccinés, ce qui représente, à raison de deux doses par personne, un besoin d'environ 11 milliards de doses. Or, à la fin août 2021, la production mondiale n'était que d'environ 6 milliards de doses. Il est prévu qu'elle atteigne 12 milliards de doses d'ici la fin de l'année⁷. À ce déséquilibre entre l'offre et la demande de vaccins, s'ajoute une forte inégalité dans la répartition mondiale de la vaccination : selon Oxfam⁸, les pays à revenu élevé qui ne représentent que 13 % de la population mondiale ont déjà réservé la moitié de l'approvisionnement potentiel mondial en vaccins, soit environ 6 milliards de doses. À ce jour, 75 % des doses administrées l'ont été dans une dizaine de pays seulement (États-Unis, pays de l'Union européenne, Royaume-Uni, Chine et Israël).

Pour corriger ces déséquilibres dans la couverture vaccinale mondiale, le principal mécanisme de solidarité mis en place par l'OMS est la plateforme ACT-A (Accélérateur pour l'accès aux outils contre la COVID-19). Il comprend notamment le dispositif COVAX (COVID-19 Vaccines Global Access) mis en place en avril 2020 et destiné à faciliter la coopération en matière d'approvisionnement en vaccins, par l'achat de doses et leur répartition équitable entre l'ensemble des pays participants (98 pays à revenu élevé et 92 pays à revenu faible ou intermédiaire). Même si l'objectif affiché de distribuer, d'ici fin 2021, au moins 2 milliards de doses (dont 1,3 milliard aux pays à faible revenu⁹) est atteint, le dispositif demeure insuffisant pour atteindre un contrôle durable de la pandémie, puisqu'il reste limité par la faiblesse des capacités de production installées dans le monde¹⁰. Pour essayer de renforcer les capacités de production, la plateforme ACT-A comprend aussi un pool technologique (qui a été proposé initialement par le Costa Rica) permettant la mise en commun des brevets ainsi que les droits sur les données, les connaissances et les technologies utiles à la prévention, à la détection et au traitement de la COVID-19. Cette initiative a été rejetée par l'industrie pharmaceutique, ce qui en limite l'efficacité.

Le point commun entre la crise du VIH et celle de la COVID-19 est que les décisions relatives aux quantités produites, aux prix, à la répartition des produits dans le monde, aux collaborations et aux transferts technologiques, sont totalement entre les mains des laboratoires pharmaceutiques, même si ces entreprises ont bénéficié d'importants financements publics¹¹. Dans le cas du VIH, les pays en développement et les pays émergents ont pu finalement avoir accès aux traitements antirétroviraux parce que certains d'entre eux en ont produit en recourant au système de licences obligatoires prévu par les éléments de flexibilité des ADPIC¹² (Aspects des droits de propriétés intellectuelles qui touchent au commerce). Or, le recours aux licences obligatoires n'est pas approprié au cas des vaccins anti-COVID-19 : alors que la fabrication des antirétroviraux reposait sur un ou deux brevets, l'ARN messager, par exemple, nécessite une myriade de brevets. Selon Kilic et Fukuda-Parr (2021), « une

⁷ Ces chiffres proviennent du site Airfinity (<https://www.airfinity.com>).

⁸ <https://www.oxfamfrance.org/financement-du-developpement/vaccins-contre-le-covid-19-quels-enjeux-en-2021/>

Selon le rapport d'Amnesty International sorti fin septembre 2021, sur un peu moins de 6 milliards de doses de vaccins produites jusque-là dans le monde, 0,3 % seulement a bénéficié aux 82 pays aux revenus les plus faibles (<https://www.amnesty.fr/responsabilite-des-entreprises/actualites/vaccin-covid-laboratoires-inegalites>).

⁹ Notons que selon OXFAM, on en est à peine à 100 millions à mi-septembre 2021.

¹⁰ Une autre limite du dispositif COVAX est que, pour les gouvernements des pays à revenu élevé, il consiste à acheter des vaccins aux entreprises pharmaceutiques présentes sur le marché, au lieu d'encourager le développement de capacités de production vaccinale locale dans les pays en développement et les pays émergents.

¹¹ Selon les données d'Airfinity, le besoin de financement dans la recherche de vaccins des neuf groupes pharmaceutiques comprenant AstraZeneca, Pfizer/BioNTech, Moderna, Novavax, SinoVac, Curevac, Johnson & Johnson, Sanofi/GSK et Sanofi/Translate Bio, aurait été couvert à hauteur de 35 % par des financements publics et de 8 % par des ONG.

¹² Ces éléments de flexibilité des ADPIC (TRIPS flexibilities) sont applicables pour des motifs de santé publique ou de sécurité. L'émission d'une licence obligatoire par un gouvernement permet en effet d'autoriser la fabrication d'un produit breveté sans le consentement du détenteur du brevet. Une indemnité financière est prévue pour le détenteur du brevet.

entreprise ne possède pas nécessairement tous les brevets sur sa propre technologie, mais doit obtenir des sous-licences d'autres entreprises¹³ ». Dans ce contexte de lutte contre la pandémie de COVID-19, la propriété intellectuelle constitue, de ce fait, un obstacle majeur à l'augmentation des capacités de production et à l'accès aux vaccins des populations des pays en développement et des pays émergents. La proposition portée devant l'OMC depuis octobre 2020 par l'Afrique du Sud et l'Inde et soutenue par plus de 100 pays, demandant une suspension temporaire de droits de propriété intellectuelle sur le développement, la fabrication et la distribution des vaccins et du matériel essentiel à la lutte contre la COVID-19¹⁴, est donc tout à fait justifiée. Elle permettrait incontestablement d'augmenter les capacités de production des vaccins. Par ailleurs, à la trop faible capacité mondiale de production de vaccins, s'ajoutent des pénuries de certains composants qui entrent dans la fabrication de ces vaccins, comme les nucléotides, les enzymes et les lipides. Peu d'entreprises fabriquent ces produits, et pas en nombre suffisant pour un approvisionnement mondial. En outre, ces entreprises n'ont toujours pas accordé des licences pour que d'autres entreprises puissent fabriquer également ces composants. La levée temporaire des brevets contribuerait aussi à réduire ces pénuries en donnant l'opportunité à un plus grand nombre d'entreprises de fabriquer ces composants.

III.3.1. Potentiel de la chaîne de valeur régionale face aux ruptures de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique mondiale

La crise de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement pharmaceutique à l'échelle internationale liée à la forte dépendance vis-à-vis de la Chine et de l'Inde (Institut Amadeus, 2020). Les difficultés d'approvisionnement rencontrées pendant la pandémie, y compris pour des produits nécessaires à la lutte contre la COVID, pourraient amener les opérateurs du secteur privé (et du secteur public), aussi bien sur le continent européen que sur le continent africain, à opérer un réajustement des chaînes d'approvisionnement en dehors de la Chine et de l'Inde. Il est ainsi possible que le réaligement des chaînes d'approvisionnement pharmaceutique profite davantage aux pays de la région d'Afrique du Nord disposant de marchés intérieurs importants, en particulier à l'Algérie et à l'Égypte (Augier, Mouley et coll., 2021, déjà cité). Toutefois, avec une CVR régionale développée, c'est l'ensemble des pays de la région qui pourrait profiter de la mise en place de partenariats avec des laboratoires et des entreprises étrangères, notamment européens, pouvant prendre la forme de contrats d'approvisionnement d'intrants, d'implantation d'unités industrielles ou d'accords de co-production (Joumard et coll., 2018). Tout en exploitant le potentiel d'un arrimage plus efficace aux chaînes de valeur mondiales, la reconfiguration de ces dernières, qui serait davantage régionales, devrait ouvrir, non seulement des pistes prometteuses de développement interne des industries pharmaceutiques de ces pays, mais aussi des vecteurs de relance de l'intégration régionale pour l'après COVID (Moreno-Dodson, 2020 et Banque mondiale, 2020).

III.3.2. Au-delà du potentiel d'échanges intrarégionaux, des prérequis de transformation structurelle pour une chaîne de valeur régionale solide et innovante

Les principaux défis qui se présentent à la construction de la CVR dans l'industrie pharmaceutique de la région sont de faire face à la concurrence des grands groupes internationaux implantés sur le marché des médicaments de base, et d'assurer la montée en gamme vers la production de médicaments plus complexes et plus adaptés aux évolutions des besoins de santé régionaux. Ce double défi sectoriel nécessite l'élaboration de stratégies

¹³ B. Kilic et S. Fukuda-Parr (2021), Conversations on the Frontline: Thinking Long Term and Building Local Capacity, <https://www.indiachinainstitute.org/2021/05/14/conversations-on-the-frontline-thinking-long-term-and-building-local-capacity/>

¹⁴ Cette suspension prendrait fin une fois la pandémie maîtrisée.

nationales d'innovation pharmaceutique, favorisant les partenariats entre les institutions de recherche et le secteur privé afin de renforcer les capacités de découverte de médicaments réellement innovants (Augier, Mouley et coll., 2021, déjà cité). À cet égard, la construction d'un espace d'innovation régional, animé par des coopérations entre les centres de recherche, les entreprises pharmaceutiques, les startups innovantes et les industriels, autour de projets axés sur les défis sanitaires communs, permettrait aussi de renforcer l'attractivité internationale de la région.

L'ancrage de l'industrie pharmaceutique dans les systèmes nationaux d'innovation est à ce titre essentiel. Globalement, la Tunisie et le Maroc se classent parmi les pays les plus innovants, mais généralement des efforts supplémentaires s'imposent encore pour que les systèmes nationaux d'innovation accélèrent les niveaux d'activité scientifique et de recherche, ainsi que l'ouverture à l'adoption de technologies et aux flux de connaissances entrants, réduisent la dépendance à l'égard des subventions publiques comme source de financement de la recherche-développement et accroissent la capacité d'absorption par les entreprises des piliers du savoir et de la connaissance (tableau 12).

Tableau 12

Comparateur régional des indices d'innovation

Scores/Piliers	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie
GII 2020 rank	113 (+8)	96 (-4)	75 (-1)	65 (+5)
GII 2019 rank	121	92	74	70
Institutions	52,2 (104)	48,6 (115)	60,8 (77)	61,1 (75)
Capital humain et recherche <i>dont :</i> <i>(Recherche-développement)</i>	28,4 (74) 5,1 (76)	21,5 (90) 11 (55)	25,9 (81) 6,7 (71)	40,7 (38) 8,3 (64)
Infrastructure <i>dont :</i> <i>(TIC)</i>	31,5 (100) 37,3 (114)	31,5 (99) 50,3 (96)	39,3 (71) 63,2 (75)	38,2 (74) 67,5 (65)
Sophistication de marché	24,6 (130)	39,3 (106)	43,3 (88)	37,0 (112)
Sophistication des affaires <i>dont :</i> <i>(Liens à l'innovation)</i>	15,6 (126) 15,1 (111)	18,7 (103) 19,3 (74)	18,4 (107) 14 (117)	18,0 (110) 13,7 (118)
Outputs des bases de connaissance et des technologies	8,1 (125)	19,7 (65)	21,9 (60)	25,8 (52)
Outputs créatifs	8,9 (118)	13,4 (101)	19 (75)	21,1 (63)

Source : Indice mondial de l'innovation (2020)

III.4. Quel potentiel d'intégration régionale de l'Accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine

L'Accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre de réelles opportunités de consolidation du potentiel d'intégration régionale des pays de la région de l'Afrique du Nord, et plus particulièrement dans la sous-région du Maghreb (Mouley, 2021). En effet, à l'instar des autres pays africains, les pays de la région de l'Afrique du Nord s'étaient engagés dans un programme d'intégration régionale continentale, avec : i) le plan d'action adopté en 2012 par la Conférence de l'Union africaine (UA) pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) et une feuille de route pour l'établissement de la ZLECAf, dont les négociations ont été lancées en 2015, ii) l'Agenda 2063 (*l'Afrique que nous voulons*) adopté à Dakar en 2015, dont la ZLECAf est un projet phare, iii) le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces étapes de négociations stratégiques ont abouti en mars 2018 à la conclusion de l'accord pour l'instauration de la ZLECAf qui regroupe 54 pays, et qui est entré en vigueur en mai 2019.

Le protocole établissant la ZLECAf a permis : i) l'aboutissement d'accords sur la libéralisation du commerce des marchandises et des services, et ii) des avancées en matière d'établissement d'un mécanisme adéquat de règlement des différends. Dans une première phase de démarrage, la libéralisation préférentielle du commerce et les gains attendus de l'instauration de la ZLECAf seront cependant conditionnés par d'autres avancées nécessaires et attendues en matière de facilitation du commerce.

C'est ainsi que les négociations, qui sont en cours, devraient apporter des compléments sur les aspects suivants : i) impératif de simplification des règles d'origine qui devraient tenir compte du niveau des capacités productives et des asymétries structurelles de l'ensemble des pays afin de tirer profit des traitements préférentiels, ii) levée progressive des obstacles et des barrières non tarifaires et, iii) instauration de cadres techniques et réglementaires adéquats sur les politiques complémentaires (zones franches, création de capacités et coopération).

Dans ce cadre, tous les pays de la région de l'Afrique du Nord ont signé puis ratifié l'accord, mais seules l'Égypte, la Mauritanie et la Tunisie en ont déposé les instruments de ratification. La ratification de l'Accord relatif à la ZLECAf par les pays de la région sera ainsi une opportunité pour renégocier dans un cadre multilatéral africain les moyens de lever les contraintes commerciales bilatérales et autres obstacles d'accès aux marchés, alléger sinon démanteler progressivement les cadres de protection tarifaire et surtout non tarifaire, de sorte que le processus contribue à favoriser l'accès à de nouveaux marchés et notamment, l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

Dans une vision complémentaire et multilatérale, ces nouvelles trajectoires s'inscrivent dans le droit fil de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) adopté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Selon la Banque africaine de développement (BAD) (2019), cet accord devrait réduire les coûts de transaction de 18 à 14 % et augmenter le commerce mondial de 0,5 %. En appliquant l'AFE, les pays africains signataires de l'Accord relatif à la ZLECAf pourraient générer des avantages qui s'élèveraient à 4,5 % du PIB du continent africain, soit 31 milliards de dollars supplémentaires, ce qui porterait leur gain total à 134 milliards de dollars. Bien que les communautés économiques régionales (CER) en Afrique aient des configurations économiques différentes, elles gagneraient à tirer parti des opportunités qu'offre la ZLECAf à deux niveaux. Les pays relativement plus industrialisés sont bien placés pour tirer parti des opportunités qu'offrent les biens manufacturés, et les pays moins industrialisés pourraient en tirer des avantages en s'intégrant dans les chaînes de valeur régionales dont la création sera facilitée par la ZLECAf, en réduisant les frais commerciaux et en promouvant l'investissement. Les pays agricoles peuvent profiter de la ZLECAf en répondant aux besoins croissants de l'Afrique en matière de sécurité alimentaire.

La ZLECAf devrait offrir aux pays de la région de l'Afrique du Nord la possibilité de relancer le commerce intrarégional et le commerce intra-africain, de diversifier leurs économies, de les transformer structurellement et de réaliser d'importants objectifs en matière d'intégration économique. En effet, la part intracontinentale des échanges extérieurs des pays africains ne représente en moyenne que 15 % (Afreximbank, 2020) et demeure plus faible que celles d'autres continents (environ 47 % en Amérique, 61 % en Asie et 67 % en Europe). Mais, si le commerce de l'Afrique dans les exportations mondiales totales demeure concentré sur les produits primaires, agricoles et agroalimentaires, avec une faible diversification des échanges de produits manufacturiers ainsi qu'un niveau moyen de complexité, le commerce intrarégional affiche au contraire de bons indicateurs de spécialisation et de sophistication avec plus de 41,9 %

d'exportations intrarégionales d'articles manufacturés qui ont plus que doublé, passant de 50,9 milliards de dollars à 106,2 milliards de dollars durant la dernière décennie.

La mise en œuvre de la ZLECAf devrait ainsi permettre de réduire progressivement la concentration des échanges africains sur les ressources extractives, comme le pétrole et les minéraux, qui représentent plus de 75 % des exportations hors continent de l'Afrique, au profit d'une base d'exportation plus durable, compétitive et à fort potentiel d'intégration. L'accord devrait permettre aussi de renforcer et de consolider le dynamisme d'intégration intrarégionale africaine. Ces perspectives sont d'autant plus prometteuses que la ZLECAf s'étend actuellement sur un marché de 1,2 milliard d'habitants, avec une projection à 2,5 milliards d'habitants à l'horizon 2050, soit 26 % de la population mondiale en âge de travailler (Banque mondiale, 2019), représentant un PIB potentiel estimé à 2 500 milliards de dollars sur un marché très dynamique (Mouley, 2021, déjà cité).

Selon la CNUCED (2019), la mise en œuvre de la ZLECAf pourrait augmenter le produit intérieur brut de la plupart des pays signataires de 1 à 3 %, et faire progresser le commerce intra-africain de 33 %, une fois les droits de douane démantelés, ce qui devrait permettre d'attirer de nouveaux investissements intra-africains et de créer des débouchés qui favoriseront l'industrialisation de l'Afrique grâce au développement de chaînes de valeur régionales. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2019) estime que la ZLECAf pourrait accroître le commerce intra-africain de 52,3 % en éliminant non seulement les droits de douane à l'importation, mais aussi en levant les obstacles non tarifaires. À cet égard, elle offre de réelles opportunités de consolidation de l'intégration régionale dont les déclencheurs (triggers) et les moteurs (drivers) seraient appuyés par les canaux de transmission suivants :

- ✓ Le démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires et la levée des autres obstacles non techniques et procéduraux au développement du commerce et de l'investissement transfrontaliers devraient contribuer à la facilitation des conditions d'accès aux marchés de la région pour les entreprises compétitives, améliorer la concurrence, accroître la demande de travail et optimiser les opportunités de création d'emplois. Au préalable, la convergence des structures productives et l'harmonisation des cadres de commerce et d'investissement transfrontaliers devraient permettre un meilleur rapprochement des entreprises et la création d'un bassin intrarégional d'emplois de proximité.
- ✓ Pour canaliser les stratégies de sortie de crise dans une nouvelle dynamique d'intégration régionale, le desserrement d'autres contraintes économiques majeures et des obstacles d'accès aux marchés dans les pays de l'Afrique du Nord s'avère plus qu'urgent. Ces contraintes et obstacles sont aussi bien d'ordre réglementaire (bancaire, contrôles de change, régimes de commerce et d'investissement, etc.) qu'inhérents à la pratique et au climat des affaires, en général, et aux coûts de transaction logistiques en matière de commerce et d'investissement.

Un rapport de la Banque mondiale (2020) confirme également les bénéfices attendus de cet accord commercial sur la croissance, les échanges, la pauvreté et l'emploi.

Aussi, bien qu'il n'y ait pas encore d'études spécifiques sur l'impact de la ZLECAf sur le secteur pharmaceutique à proprement parler, tout laisse penser que les effets à attendre seront positifs, aussi bien en matière de création de chaînes de valeur régionales qu'en matière de

développement des capacités de production dans les pays de l'Afrique du Nord qui disposent déjà de technologies et de savoir-faire dans cette industrie.

IV. Conclusion et recommandations

Les exportations de produits pharmaceutiques des pays de l'Afrique du Nord se sont accrues, aussi bien en ce qui concerne le niveau que la part de leurs exportations totales. À l'exception de l'Égypte, la part de ce secteur dans le total des exportations est légèrement inférieure à celle des pays à revenu comparable, mais reste très en deçà de la part de cette industrie dans les échanges mondiaux. Le pays de la région qui exporte le plus est l'Égypte, loin devant le Maroc et plus loin encore de la Tunisie. Les exportations de l'Algérie, du Soudan et de la Libye sont très faibles et celles de la Mauritanie le sont plus encore. Le principal marché d'exportation pour l'Égypte et la Tunisie est la région MENA. Celui du Maroc et de l'Algérie est l'Union européenne. La structure d'exportation de chacun des pays est très concentrée et très largement dominée par les médicaments destinés à la vente au détail et, plus précisément, par des produits assez diversifiés comme les analgésiques, les antidépresseurs, les antihistaminiques, les anesthésiques, les diurétiques, les préparations ophtalmologiques et les préparations dermatologiques. La comparaison de la structure des exportations des pays de l'Afrique du Nord étudiés et de la structure des échanges mondiaux de l'industrie pharmaceutique montre pour l'essentiel une surreprésentation, pour la région, des médicaments conditionnés pour la vente au détail et une sous-représentation de la famille de produits « sang, antisérums, produits immunologiques, vaccins, toxines ». Enfin, on constate qu'un nombre très limité de produits pharmaceutiques exportés par les pays de l'Afrique du Nord sont compétitifs sur les marchés internationaux.

Les pays de l'Afrique du Nord importent largement plus que ce qu'ils exportent. Le pays de la région qui importe le plus est l'Égypte, suivie de l'Algérie, puis du Maroc, de la Tunisie, du Soudan, de la Libye et de la Mauritanie. À l'exception de l'Algérie, les importations de ces pays ont beaucoup augmenté, ce qui a largement détérioré leur balance commerciale des produits pharmaceutiques. Leurs importations proviennent essentiellement de l'UE et pour les produits importés, la structure des importations est très proche de celles des exportations.

Les pays de l'Afrique du Nord échangent entre eux 2,3 % du total de leurs échanges de produits pharmaceutiques. La part des échanges intrarégionaux dans les importations est plus faible encore, puisqu'elle est de 1,2 %. En ce qui concerne les exportations, la part destinée au marché intrarégional est passée à 15,7 %. En fait, ce qui caractérise les échanges du secteur pharmaceutique des pays de l'Afrique du Nord, c'est que le poids des importations dans le total des échanges est très important (comparativement aux exportations, le rapport entre importations et exportations est de 14) et que 98,8 % de ces importations proviennent du reste du monde.

L'identification à un niveau désagrégé des produits pharmaceutiques échangés sur le marché intrarégional montre qu'ils sont largement dominés par des biens destinés à la vente au détail, qu'il s'agisse de médicaments ou de matériel de type kits de premiers secours, pansements, bandages, ciments dentaires, etc. Il semble que peu de produits sont des biens intermédiaires destinés à être transformés dans un autre pays et exportés de nouveau, à l'exception peut-être de certains médicaments non conditionnés pour la vente au détail, de produits relevant de la catégorie « sang, antisérums et autres (toxines, antitoxines, virus, bactériophages, etc.) ». On peut en déduire que peu de chaînes de valeur régionales ont été créées dans le secteur pharmaceutique. En revanche, des perspectives d'accroissement des flux

d'échanges intrarégionaux existent, ce qui peut constituer des opportunités de développer ces CVR en Afrique du Nord.

La mise en perspective croisée des échanges intrarégionaux des pays de l'Afrique du Nord et de leurs échanges avec le reste du monde montre qu'il existe un réel potentiel d'accroissement des flux entre les pays de l'Afrique du Nord, qui pourront être réalisés dans le cadre d'une chaîne de valeur régionale, en particulier dans le segment encore peu développé des biens intermédiaires destinés à être transformés dans un autre pays et exportés de nouveau, tels que certains médicaments non conditionnés pour la vente au détail, les produits relevant de la catégorie « sang, antisérums et autres (toxines, antitoxines, virus et bactériophages) ». Ces potentialités d'intensification des échanges intrarégionaux et de création de chaînes de valeur sont d'autant plus évidentes que certains des pays étudiés exportent ces produits vers le reste du monde sans les échanger au niveau intrarégional. Mieux encore, ces produits peuvent être importés du reste du monde par au moins un des pays de la région, alors qu'ils sont exportés par au moins un autre. On remarque aussi que les produits pour lesquels l'un des pays a un avantage comparatif révélé ne sont pas forcément échangés ou, s'ils le sont, les parts et les montants échangés dans la région sont peu élevés. En d'autres termes, une plus forte coopération régionale dans le secteur des industries pharmaceutiques ouvre des perspectives non seulement d'accroissement des échanges, mais aussi de création de CVR.

Les analyses précédentes révèlent la possibilité de développement d'une CVR régionale dans les médicaments, pour l'instant génériques, mais qui recèlent un potentiel de transformation en produits princeps dans le cadre de la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales (CVM) et notamment des tendances futures de leur relocalisation sous forme de circuits courts de distribution dans la période d'après COVID. À plus court terme, la levée temporaire des droits de propriété pour tout produit ou toute technologie en lien avec la lutte contre la COVID pourrait favoriser une fabrication plus rapide des princeps, ce qui contribuerait à la montée en gamme des pays de l'Afrique du Nord et pourrait déclencher des collaborations régionales. Un autre facteur favorable au développement de CVR est sans aucun doute la mise en place de l'Accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Mais, au-delà du potentiel d'échanges intrarégionaux, une CVR solide et innovante sera fortement tributaire de prérequis fondamentaux de transformation structurelle.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- Les pays de l'Afrique du Nord devraient fortement soutenir, à l'OMC et auprès de l'ensemble de la communauté internationale, la proposition de levée temporaire des droits de douane pour tout produit ou toute technologie en lien avec la lutte contre la COVID.
- Chaque pays devrait rendre plus visibles ses capacités de production existantes, ainsi que les technologies et les savoir-faire acquis.
- Les pays de l'Afrique du Nord devraient œuvrer en faveur d'une réduction des obstacles aux échanges spécifiquement dans ce secteur (barrières tarifaires et non tarifaires, règles d'origine et de cumul, contraintes réglementaires, etc.).
- D'autres actions en matière de politique économique doivent avoir comme objectif d'améliorer les systèmes nationaux d'innovation, les cadres d'investissement et l'environnement des affaires pour les entreprises.

- Chaque pays de la région devrait favoriser les investissements étrangers directs (IED) régionaux. Lorsque les IED proviennent de pays tiers, il est très important que les responsables politiques aient des garanties sur les transferts technologiques et les transferts de savoir-faire dont pourront bénéficier les pays d'accueil.
- Parce que le secteur pharmaceutique génère une valeur ajoutée généralement élevée et qu'il présente d'importantes opportunités d'industrialisation, de création d'emplois et de développement du capital humain, les pays de la région doivent continuer à compter cette industrie parmi les secteurs prioritaires pour accompagner et soutenir au mieux son développement.
- Enfin, pour définir des mesures plus opérationnelles, il serait très utile de poursuivre la présente étude par une analyse qui permettrait non seulement de comprendre les raisons pour lesquelles les échanges intrarégionaux sont aussi faibles, mais surtout de comprendre pourquoi ils sont inexistantes lorsque l'un des pays de l'Afrique du Nord exporte une catégorie de produits vers le reste du monde alors qu'un autre pays de la région importe cette même catégorie de produits du reste du monde.

Références

Afreximbank (2020), African Trade Report 2020, Informal Cross-Border Trade in Africa in the Context of the AfCFTA.

Augier. P, Mouley. S et coll. (2021), Le secteur de la santé dans les pays méditerranéens à l'ère du post-COVID, CMI — Banque mondiale (à paraître)

Banque africaine de développement (BAD) (2019), Perspectives économiques en Afrique.

Banque mondiale (2020), Commercer ensemble : vers une relance de l'intégration de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord à l'ère post-COVID, Bulletin d'information économique de la région MENA, CMI, octobre.

Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2019), Potentiel des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord : quelles interactions avec la Zone de libre-échange continentale ?

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2019), Rapport sur le développement économique en Afrique.

Institut Amadeus (2020), Maroc : Adaptation, innovation, agilité, créativité et efficacité : les cinq piliers de la relance et de la construction du modèle de développement national après la COVID.

Joumard I., Dhaoui S. & Morgavi H. (2018), Insertion de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales et rôle des entreprises offshore, Documents de travail du Département des affaires économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), n° 1478.

Moreno-Dodson, B. (2020), Enhancing Mediterranean Integration, CMI – Banque mondiale.
Mouley, S. (2019), Enjeux et opportunités économiques de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour les pays du Maghreb : scénarii prospectifs d'un modèle d'équilibre général dynamique et stochastique pour « Dynamic Stochastic General Equilibrium » en anglais (DSGE), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Nations Unies, Réunion de groupe d'experts, décembre.

Mouley, S. (2021), Le marché du travail en Tunisie : défis structurels, impacts conjoncturels de la crise pandémique de COVID-19 et feuille de route pour faire face à l'après-COVID, Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique du Nord, septembre.

Mouley, S. et A. Verdier (2019), Rapport sur l'intégration régionale au Maghreb : défis et opportunités du secteur privé, Banque africaine de développement et Banque magrébine d'investissement et de commerce extérieur, dir.

ODI (2020), Karishma Banga, Jodie Keane, Max Mendez-Parra, Laetitia Pettinotti et Lily Sommer, Africa trade and COVID-19: The supply chain dimension, août.